ACCUEIL DES NOUVEAUX INSCRITS

Nancy – 2 septembre 2026

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Objectifs de la journée

- Présentation de l'environnement professionnel
- Point sur l'actualité professionnelle
- Rappels des principales règles d'exercice professionnel
- Présentation des outils et services de la profession

Programme de la journée

14h30	**Plénière** La profession en chiffre Les acteurs institutionnels Présentation du CROEC Grand Est Les textes de la Profession et zoom sur la nouvelle NPMQ
16h15	**Pause**
16h45	**Plénière** Les Principales règles Présentation du CFPC GRAND EST Présentation du CJEC
18h00	**Fin de l'après-midi**
19h30	**Soirée au Vertigo**

Au sommaire

- La profession en chiffres
- Les acteurs institutionnels
- Les textes de la profession
- Les missions de la profession
- Les principales règles d'exercice professionnel
- Le contrôle de qualité
- Les outils et services du CNOEC

La profession en chiffres

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

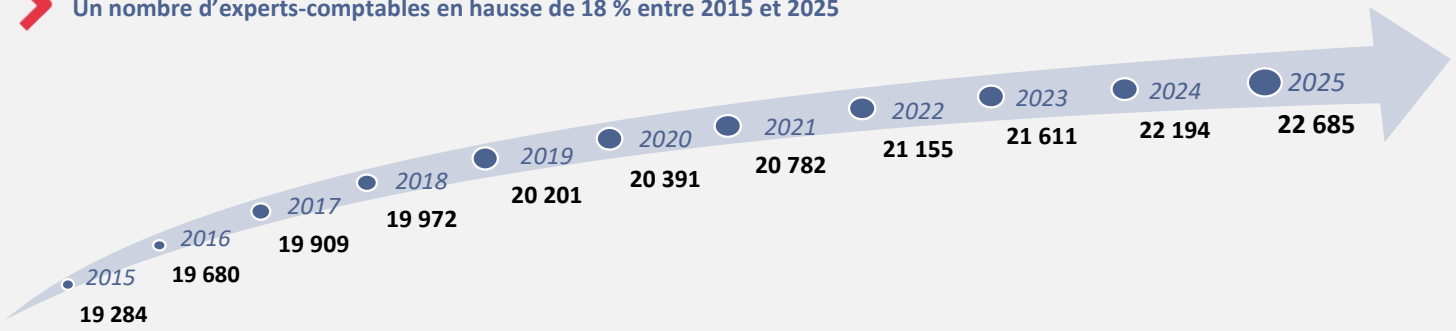
La profession en chiffres

La démographie

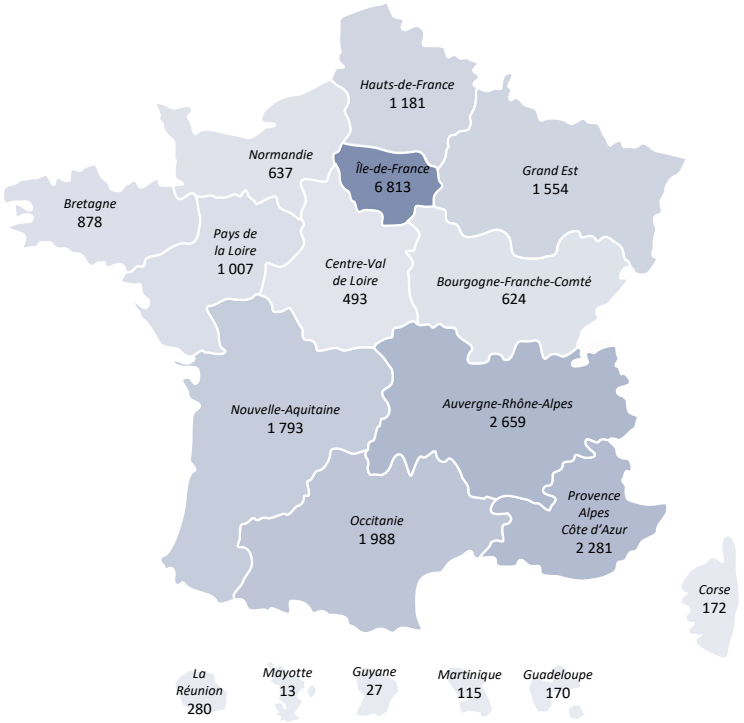
22 700 experts-comptables

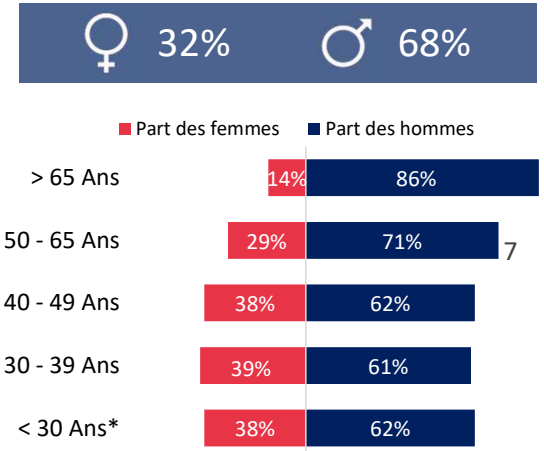
BIENVENUE DANS LA PROFESSION

Un nombre d'experts-comptables en hausse de 18 % entre 2015 et 2025

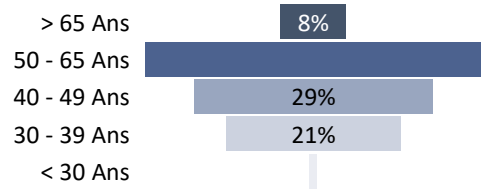


Plus de la moitié de la profession concentrée sur 3 régions : Île-de-France - AURA - PACA





*NB : les moins de 30 ans représentent moins de 1% du nombre d'experts-comptables, la part des femmes dans la tranche d'âge des moins de 30 ans est donc peu significative



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Istya – déc. 2025

7 600

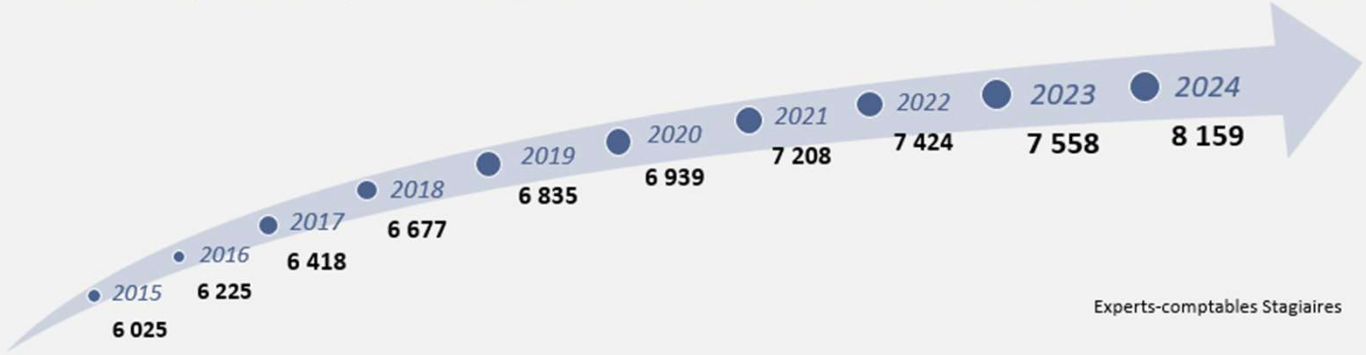
stagiaires

5 700

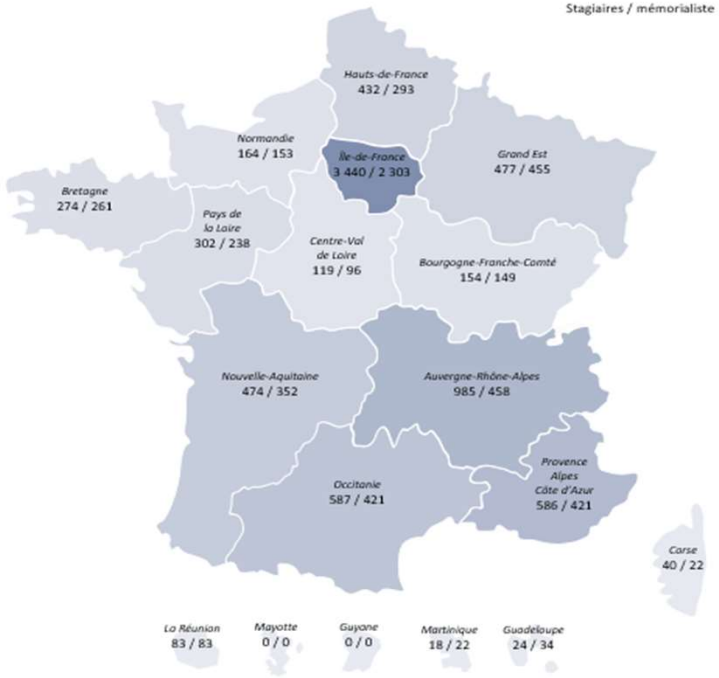
mémorialistes

BIENVENUE DANS LA PROFESSION

Un nombre d'experts-comptables stagiaires en hausse de 35% entre 2015 et 2024 en France



6/10 stagiaires et mémorialistes dans les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA



Experts-comptables stagiaires

♀ 46% ♂ 54%

Mémorialistes

♀ 45% ♂ 55%

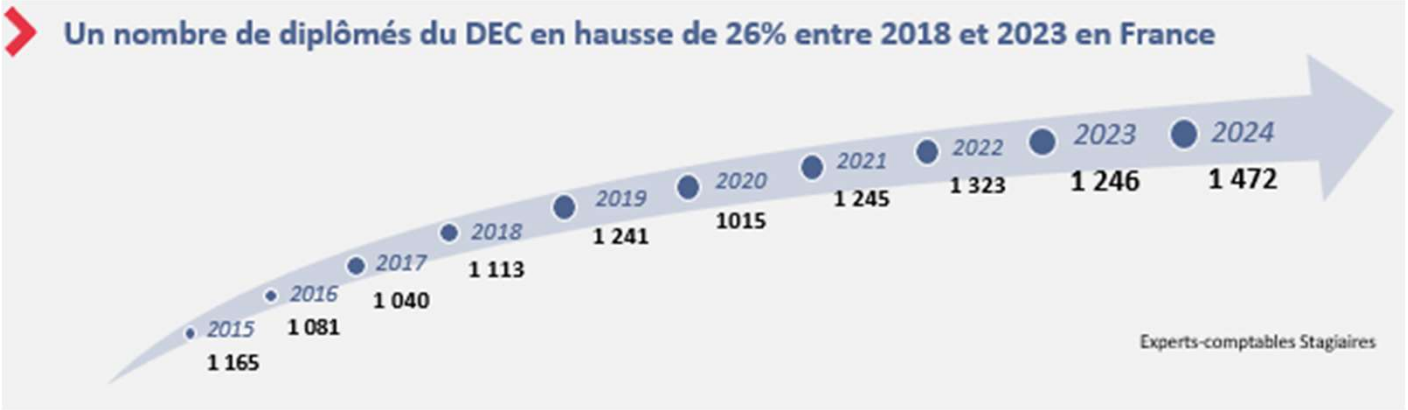
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Istya – déc. 2024

1 200

Diplômés du DEC par an en moyenne

Source : Service formation du CNOEC



- 2 sessions par an sauf en 2020 avec le COVID, expliquant la légère baisse sur cette année-là

- En moyenne sur les 6 dernières années, 4 diplômés du DEC sur 10 sont des femmes

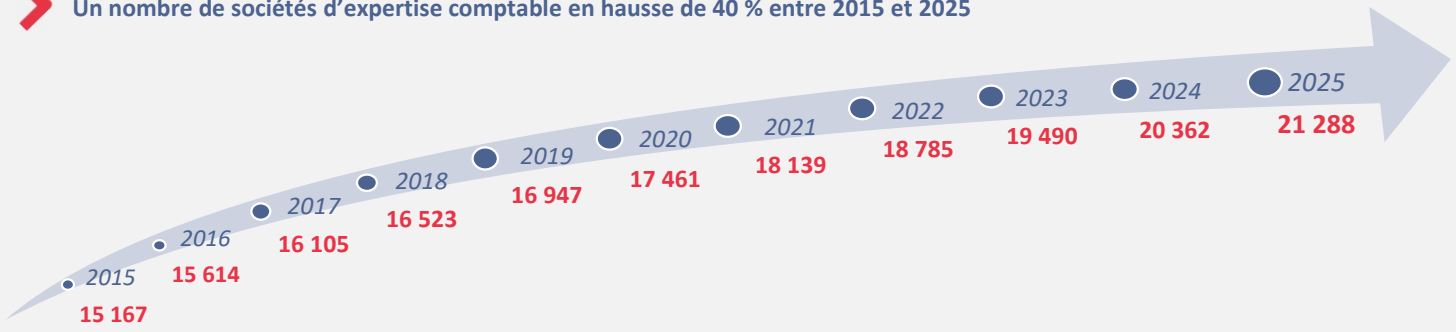
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	43%	41%	45%	43%	43%	39%	41%
Hommes	57%	59%	55%	57%	57%	61%	59%

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

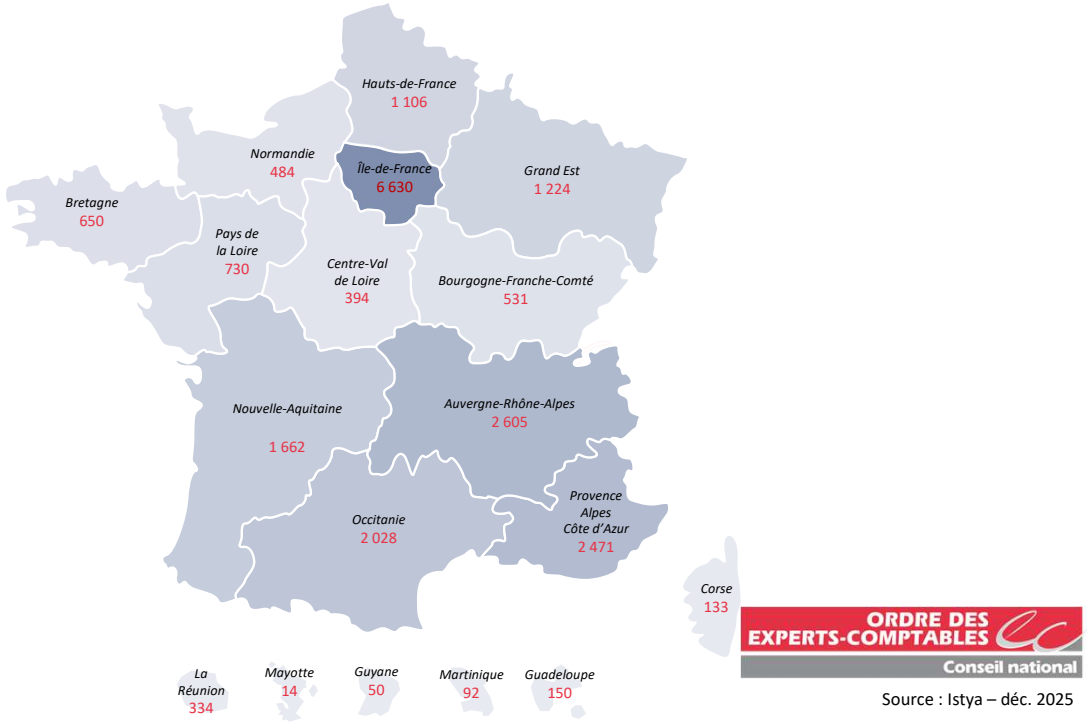
21 300 sociétés d'expertise

BIENVENUE DANS LA PROFESSION

Un nombre de sociétés d'expertise comptable en hausse de 40 % entre 2015 et 2025



Plus de la moitié de la profession concentrée sur 3 régions : Île-de-France - AURA - PACA



Source : Istya – déc. 2025

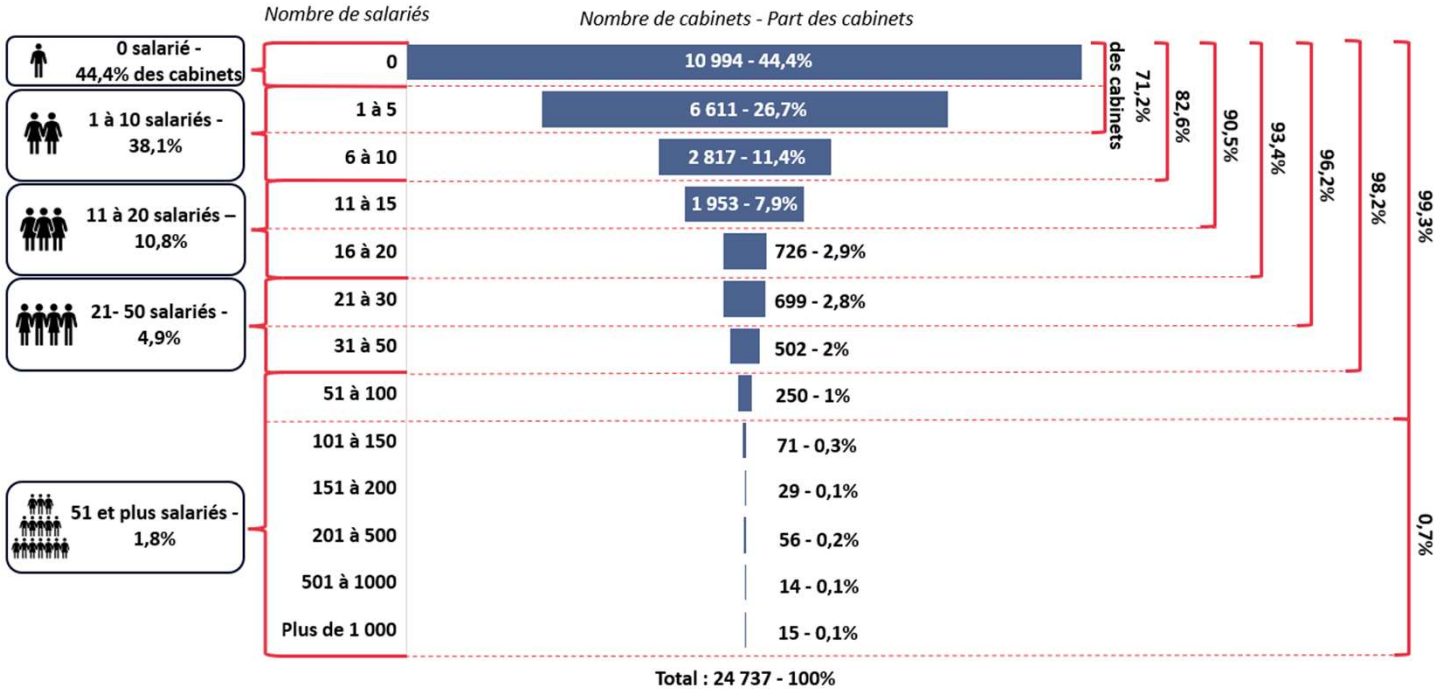
Taille des cabinets

+ de70%

de moins de 6 salariés

0,4%

de 200 salariés et plus



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Istya – déc. 2025

Les autres structures

1 305
AGC

1 517
SPEC

92
SPE

114
SPFPL

BIENVENUE DANS LA PROFESSION

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AGC Bureau principal	216	214	210	204	197	193	191	183	182	175
AGC Bureau secondaire	1 125	1 134	1 140	1 158	1 152	1 145	1 142	1 137	1 113	1 130
Total	1 341	1 348	1 350	1 362	1 349	1 338	1 333	1 320	1 295	1 305

Bureaux principaux	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SPEC	765	823	890	981	1 050	1 139	1 245	1 301	1 411	1 517
SPE	/	/	/	27	39	53	65	74	85	92
SPFPL	/	/	/	21	30	48	64	83	93	114

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Istya – déc. 2025

La profession en chiffres

La clientèle

270

Le nombre moyen de clients par cabinet

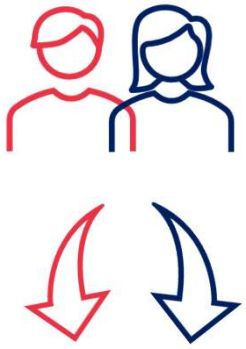
2 990€ / 3 300€

Le CA moyen par client des cabinets sans salariés / des cabinets de 1 à 49 salariés

Source : Activité et gestion des cabinets 2024

Typologie des clients des cabinets

- 223 clients en moyenne
- 200 clients (nb médian)
- 45% comptent moins de 150 clients
- 32% comptent plus de 300 clients



- Cabinets sans salarié : 2 990€ de CA moyen / client
- Cabinets 1 à 49 salariés : 3 330€ de CA moyen par client

94% des cabinets ont des TPE-PME clientes

79% des cabinets ont des professions libérales clientes

48% des cabinets ont des particuliers clients

47% des cabinets ont des associations clientes

33% des cabinets ont des ETI clientes

6% des cabinets ont des grandes entreprises clientes

4% des cabinets ont des clients « autres »

3% des cabinets ont des Personnes morales de droit public clientes

Les secteurs les plus clients des cabinets d'expertise comptable

Industrie manufacturière
- Boulangeries-pâtisseries

BTP
- Construction de maisons individuelles
- Gros œuvre
- Second œuvre

Commerces
- Garagistes
- Pharmacies
- Habillement
- Fleuristes
- Boucheries-charcuteries

Activités immobilières
- Agences immobilières
- Marchands de biens
- Administration de biens
- LMNP

Transports et entreposage
- Routiers de fret de proximité
- Routiers de fret interurbains
- Taxis

Enseignement
- Organismes de formation
- Auto-écoles

Hébergement restauration
- Restaurants
- Hôtels
- Cafés

Activités scientifiques et techniques
- Activités de conseil en gestion
- Activités juridiques
- Agences de publicité
- Architectes
- Vétérinaires

Services à la personne
- Coiffure
- Soins de beauté

Source : Image PME

Le recours aux experts-comptables

😀

9/10 TPE-PME

ont recours à la profession

😊

6/10 associations

ont recours à la profession

😐

1/10 personne morale de droit public

a recours à la profession



TPE-PME :

- 9/10 clientes d'un cabinet
- Surtout les 1 à 19 salariés



Associations :

- 7/10 clientes d'un cabinet
- Surtout les 10 à 249 salariés

Pour attester les comptes et respecter la loi

Missions confiées : 2/3 TPE-PME

- Déclarations fiscales
- Préparation des comptes annuels
- Réalisation de la paie
- Conseil fiscal
- Conseil juridique
- Prévention
- Conseil en Gestion
- Création / reprise
- Conseil social et RH

Missions confiées : 4/10 associations

- Déclarations fiscales
- Préparation des comptes annuels
- Réalisation de la paie
- Conseil en gestion
- Conseil juridique
- Conseil fiscal
- Prévention
- Conseil social et RH

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Activité et gestion des cabinets (2024) – Perception e la valeur ajoutée (2025)

TPE-PME
8,1/10

Associations
8,4/10

Secteur public
8,2/10

Des clients très satisfaits

- 8,1/10 niveau de satisfaction client
- Surtout les 1-9 et 50-249 salariés
- En ↗ par rapport à 2019

- 8,4/10 niveau de satisfaction client
- Surtout les 3-9 et 50 à 249 salariés
- En ↗ par rapport à 2019

TPE-PME clientes
- 92% vont poursuivre avec leur EC
- 43% ont déjà recommandé leur EC
- 88% pensent que ce sont des professionnels de confiance
- 80% estiment qu'ils fournissent des conseils de qualité en matière fiscale

Associations clientes
- 95% vont poursuivre avec leur EC
- 26% ont déjà recommandé leur EC
- 82% pensent que les EC sont des professionnels de confiance
- 68% estiment qu'ils fournissent des conseils de qualité en matière fiscale

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Marchés de la profession (2023)

Notoriété

Ancrage au sein du tissu économique

Capital confiance et qualités reconnues

Relation de proximité

Des qualités reconnues

- Les missions confiées autour du cœur de métier (production et conseil) le sont en toute confiance
- **L'expertise technique,** la qualité des conseils et la **proximité relationnelle** sont les principaux atouts des experts-comptables.
- Ce sont également les principales attentes des clients, ce qui confère à la profession **une vraie légitimité en tant que 1er partenaire.**
- Le niveau de satisfaction est élevé
- La recommandation forte

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Perception de la valeur ajoutée (2025)

La profession en chiffres

Les ressources humaines

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

183 000

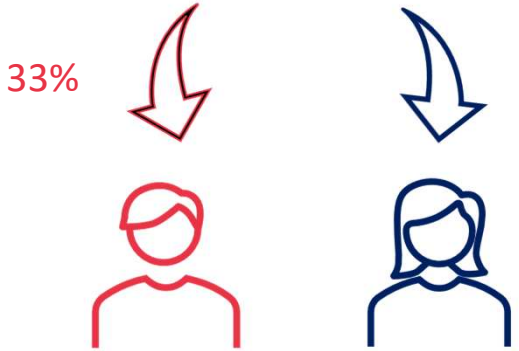
collaborateurs

BIENVENUE DANS LA PROFESSION

Les collaborateurs



- 33% < 30 ans ; 22% >50 ans
- 3 661€ (brut mensuel moyenne)
- 3 022€ (brut mensuel médiane)
- 70% non-cadres vs 30% cadres
- 86% CDI / 1% CDD / 11% APP / 1% CPRO / 1% autres
- 90% temps complet vs 10% temps partiel



- 43% < 30 ans ; 17% >50 ans
- 4 407€ (brut mensuel moyenne)
- 3 419€ (brut mensuel médiane)
- 56% non-cadres vs 44% cadres
- 81% CDI / 1% CDD / 15% APP / 1% CPRO / 2% autres
- 97% temps complet vs 3% temps partiel

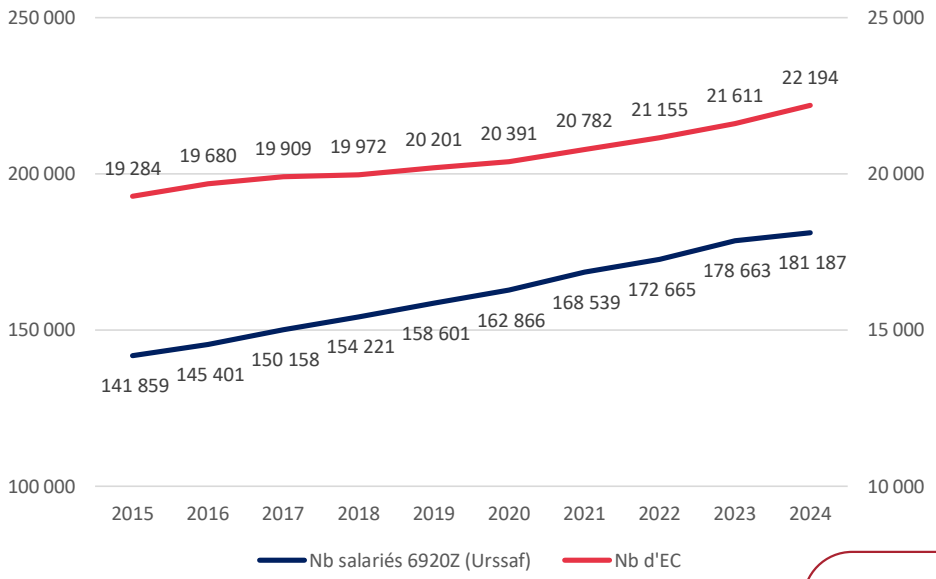
- 28% < 30 ans ; 24% > 50 ans
- 3 279€ (brut mensuel moyenne)
- 3 858€ (brut mensuel médiane)
- 75% non-cadres vs 25% cadres
- 89% CDI / 1% CDD / 9% APP / 1% CPRO / 1% autres
- 87% temps complet vs 13% temps partiel

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : AGIRC-ARRCO – DSN – 0787 CCN cabinets d'experts-comptables et commissaires aux comptes – déc. 2023

Une profession qui recrute

Évolution de l'emploi salarié et libéral dans le secteur des activités comptables



+ 28 %

La hausse des effectifs salariés entre 2015 et 2024 dans le secteur des activités comptables (6920Z)

+ 15%

La hausse du nombre d'experts-comptables entre 2015 et 2024

50% des cabinets en phase de recrutement

dont 18% de façon urgente

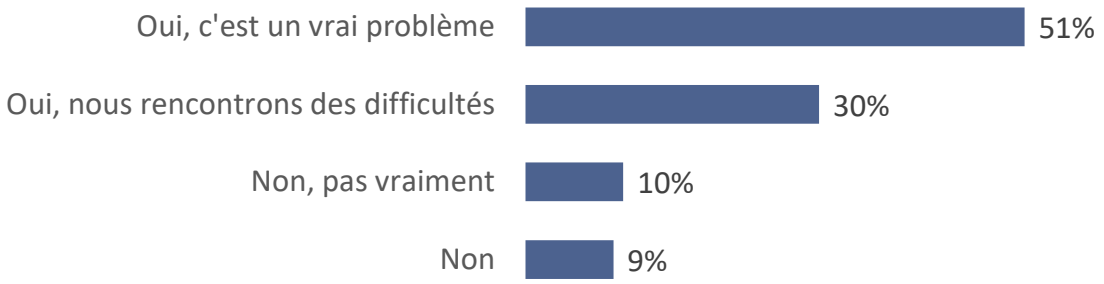
23 615 salariés

sont rentrés dans la branche de l'expertise comptable en 2023
dont 60% de moins de 30 ans

Source : Activités et gestion des cabinets (2024)

Des difficultés à recruter

Difficultés rencontrées lors des phases de recrutement



	Ens.	0 salarié	1 - 2	3 - 5	6 - 9	10 - 19	20 - 49
Oui, c'est un vrai problème	51%	29%	42%	50%	63%	56%	58%
Oui, nous rencontrons des difficultés	30%	22%	23%	29%	28%	37%	35%
Non, pas vraiment	10%	16%	14%	14%	8%	5%	5%
Non	9%	34%	21%	8%	1%	2%	1%

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Conseil national

Source : Activités et gestion des cabinets (2024)

Les acteurs institutionnels

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Organisation institutionnelle

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

=

1 CNOEC

+

16 CROEC

+

2 comités départementaux

Missions de l'OEC

- Regroupe les professionnels habilités à exercer la profession d'expert-comptable dans les conditions fixées par l'ordonnance
- Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente
- Peut présenter aux pouvoirs publics et aux autorités constituées toute demande relative à la profession et être saisi par ces pouvoirs et autorités de toute question la concernant
- Vérifie le respect par les professionnels des obligations LBC-FT

Missions du CNOEC

- Est placé à la tête de l'ordre des experts-comptables
- Prépare le Code de déontologie, en fait respecter les prescriptions et prend toutes mesures nécessaires à cet effet
- Etablit un règlement intérieur
- Assure l'administration de l'Ordre et la gestion de son patrimoine
- Délibère sur toute question intéressant la profession, élabore les règles professionnelles soumises à l'agrément des ministres chargés du budget et de l'économie, et organise le contrôle de leur application
- LBC-FT – définit sur la base d'une classification des risques présentés par les activités des professionnels, les procédures et mesures de contrôle interne, qui sont soumises à l'agrément des ministres chargés du budget et de l'économie
- Représente l'Ordre auprès des pouvoirs publics et donne son avis, par l'intermédiaire de l'autorité de tutelle, sur les questions dont il est saisi par eux
- Veille à l'exécution des dispositions relatives aux stagiaires

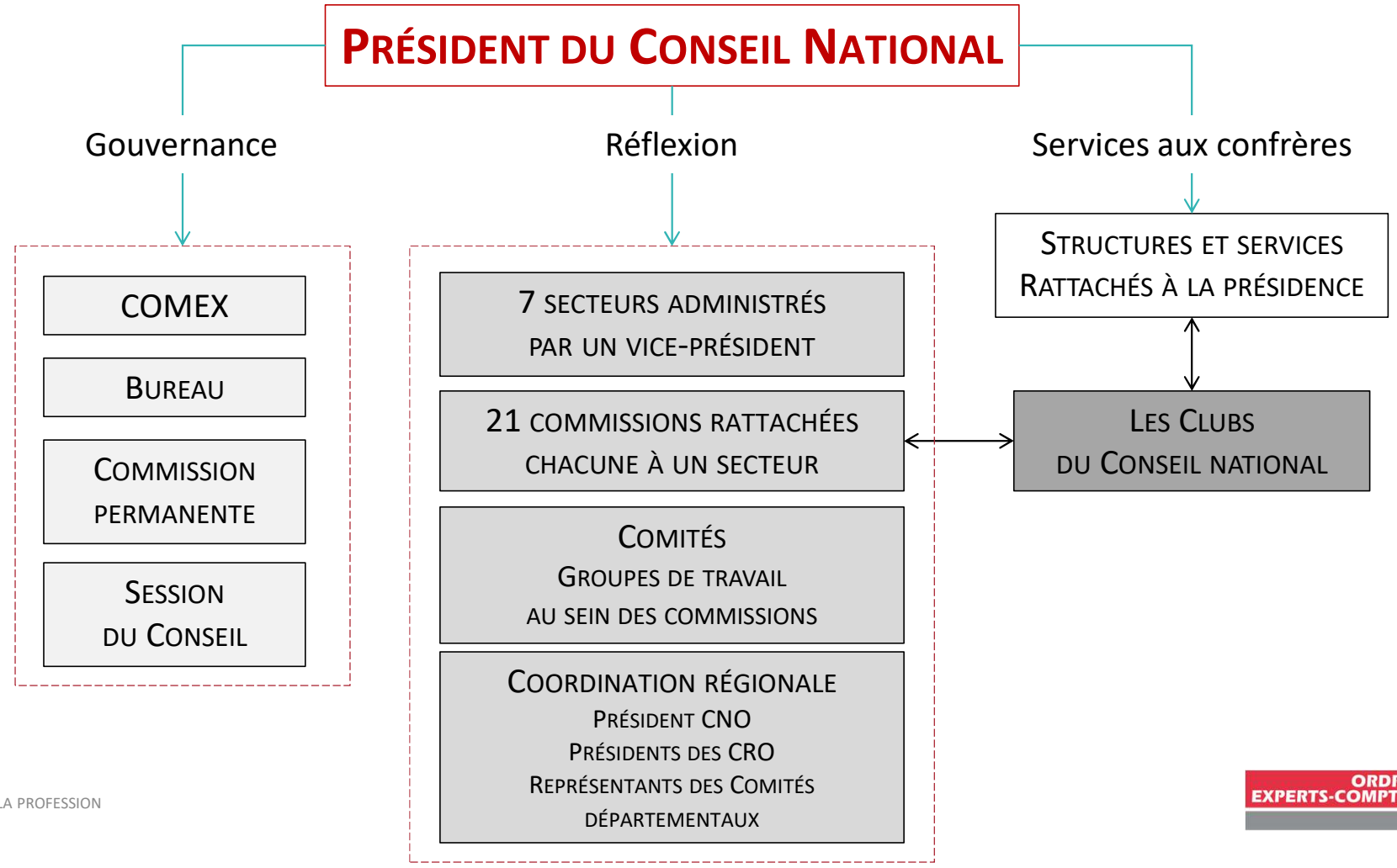
Missions du CNOEC

- Procède à son initiative ou à la demande de l'autorité de tutelle, à toute étude relevant de sa compétence ; établit toutes statistiques professionnelles
- Assure le fonctionnement régulier des divers organismes de l'Ordre, coordonne l'activité des CRO dans le cadre des orientations de l'Ordre, fixe le montant des redevances
- Adresse à l'autorité de tutelle des avis sur les conditions d'exercice de la profession et du stage ainsi que sur le programme des examens comptables
- Participe sur le plan international, aux organisations professionnelles et actions intéressant l'exercice de la profession, en tenant l'autorité de tutelle informée
- Accompagne les professionnels dans leur adaptation aux mutations technologiques et aux exigences techniques des administrations publiques, peut organiser la formation et le perfectionnement professionnel des membres de l'Ordre, peut créer des organismes de coopération, de mutualité, d'assistance ou de retraite au bénéfice des membres de la profession ou de leurs familles

Composition du CNOEC

- Une session
 - Elus du CNOEC et Présidents CROEC et CDOEC
 - Commissaire du gouvernement
- Un comex
- Un bureau
- Environ 165 permanents

Organisation institutionnelle



Organisation institutionnelle

COMEX	Bureau	Commission permanente	Session
Président du CNO 7 vice-présidents Trésorier Secrétaire général	Président du CNO 7 vice-présidents Trésorier 6 assesseurs	Président du CNO Présidents de commissions* Trésorier	40 membres du CNO 16 présidents des CRO Commissaire du gouvernement
Assiste le président dans l'ensemble de ses fonctions	Est consulté et informé des décisions et mesures prises par le Président dans l'accomplissement de ses fonctions	Se réunit, après consultation du Bureau, sur convocation de son Président, pour prendre, dans l'intervalle des sessions, des décisions urgentes	Sont adoptées en session l'ensemble des décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'Institution

* 21 commissions au maximum

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Elus du CNOEC



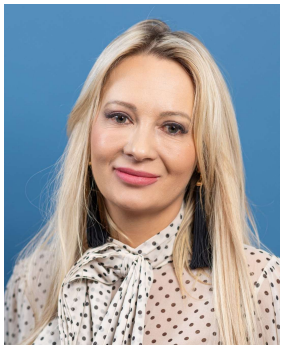
Murielle ADAGBE PERRIN
Elue du CNOEC



Laurent BENOUDIZ
Elu du CNOEC



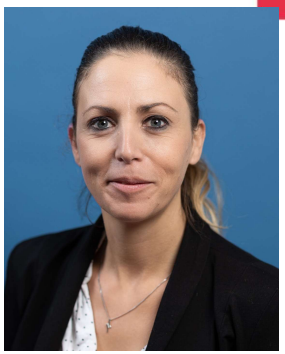
Patrick BORDAS
Vice-Président



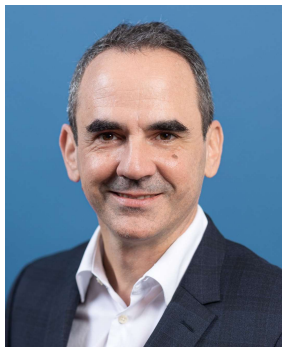
Mélina BOUYE
Elue du CNOEC



Florent BURTIN
Vice-Président



Elodie CASSART
Elue du CNOEC



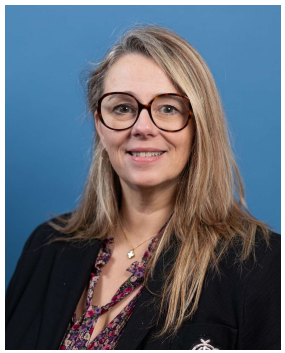
Pascal CASTANET
Vice-Président



Cécile CHABBERT
Trésorière



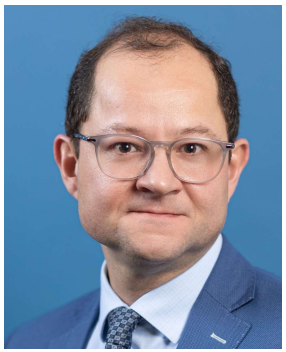
Damien CHARRIER
Président



Caroline COLLET
Assesseur



Pascal COMBEAU
Assesseur



Eric CORRET
Assesseur

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Elus du CNOEC



Valérie CREUSOT-RIVIERE
Elue du CNOEC



Cécile de SAINT MICHEL
Elue du CNOEC



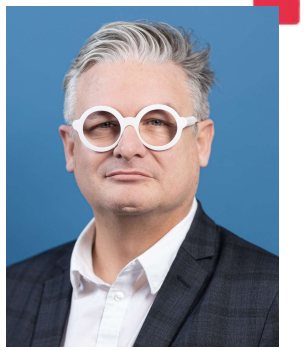
Damien DREUX
Elu du CNOEC



Jean-Luc FLABEAU
Elu du CNOEC



Eric GERNEZ
Assesseur



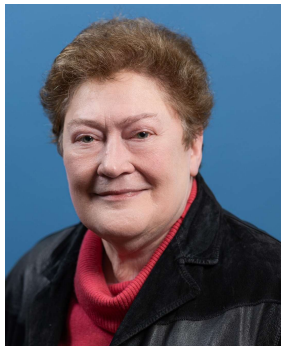
Gwennog GRALL
Elu du CNOEC



Catherine GRIMA
Elue du CNOEC



Catherine HANSER
Elue du CNOEC



Florence HAUDUCOEUR
Assesseur



Katy HOARAU
Vice-Présidente



Jean-Marc JAUMOUILLE
Vice-Président



Dominique JOURDE
Elu du CNOEC

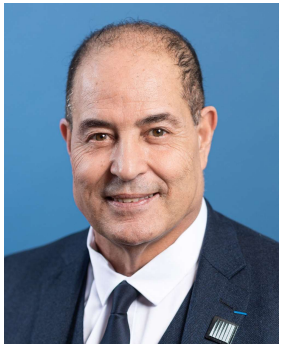
Elus du CNOEC



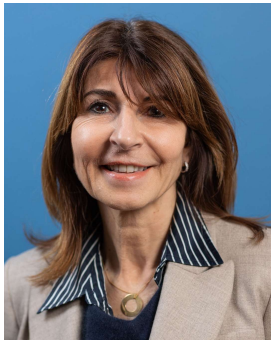
Stéphane KERDAT
Elu du CNOEC



David KLEMM
Elu du CNOEC



Mohamed LAHQILA
Elu du CNOEC



Valérie LEPEE
Elue du CNOEC

Mo KALFANE
Elu du CNOEC



Chloé MARQUES
Elue du CNOEC



Jean-Luc MOHR
Elu du CNOEC



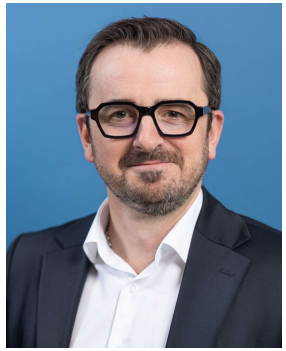
Freddy NICOLAS
Elu du CNOEC



Yannick OLLIVIER
Vice-Président



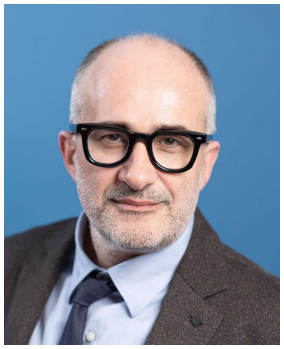
Charlotte PACHABEYIAN
Elue du CNOEC



Boris SAUVAGE
Elu du CNOEC

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Elus du CNOEC



Pierre Luc SOEUR
Elu du CNOEC



Hubert TONDEUR
Elu du CNOEC



Virginie VELLUT
Elue du CNOEC



Colette WEISMAN
Elue du CNOEC

Comex du CNOEC



Président du Conseil national

DAMIEN CHARRIER

Vice-Présidents



PATRICK BORDAS



JEAN-MARC JAUMOUILLE



PASCAL CASTANET



PASCAL COMBEAU



YANNICK OLLIVIER



KATY HOARAU



FLORENT BURTIN

Trésorière



CÉCILE CHABBERT

Bureau du CNOEC

Président



DAMIEN CHARRIER

Vice-présidents



PATRICK BORDAS



JEAN-MARC JAUMOUILLE



PASCAL CASTANET



PASCAL COMBEAU



YANNICK OLLIVIER



FLORENT BURTIN



KATY HOARAU

Trésorière



CÉCILE CHABBERT

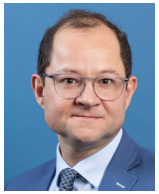
Assesseurs



CAROLINE COLLET



Murielle ADAGBE PERRIN



ERIC CORRET



ERIC GERNEZ



FLORENCE HAUDUCOEUR



DELPHINE SABATEY

Invités



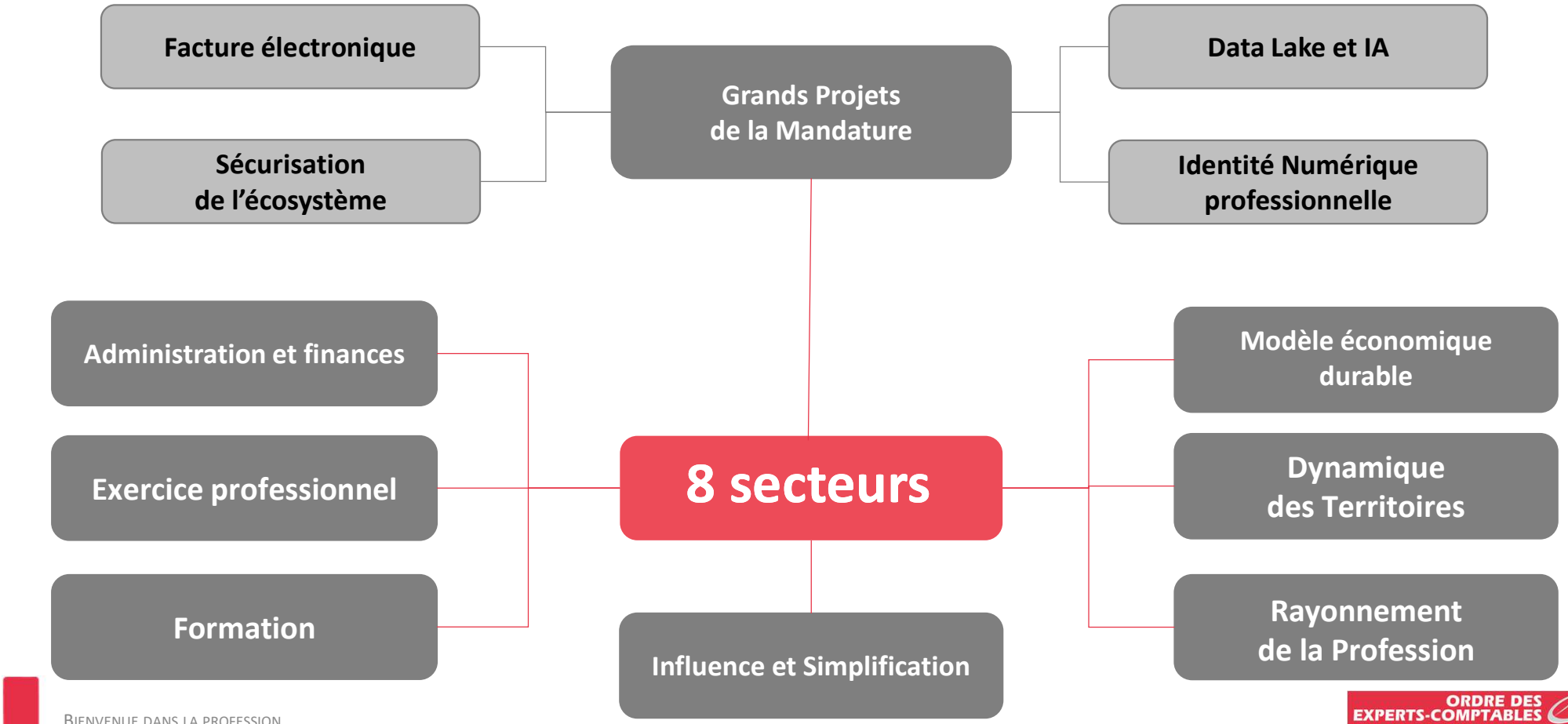
MOHAMED LAQHILA



JEAN-LUC MOHR

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Organisation institutionnelle



Organisation institutionnelle

8 secteurs

- Administration et finances
- Exercice professionnel
- Formation
- Influence et Simplification
- Modèle économique durable
- Dynamique des Territoires
- Rayonnement de la Profession
- Grands projets de la mandature

19 commissions chacune rattachée à un secteur

- Administration et finances
- Juridique et Tableau
 - Déontologie
 - Exercice illégal
 - Normes professionnelles
 - Contrôle qualité
- Formation
- Simplifications
 - Comptable
 - Fiscale
 - Sociale
- Marchés
 - Modèle économique et performance
 - Durabilité
- Innovation régionale
- Communication
 - Gestion des compétences
 - Attractivité
- Numérique

Des comités, créés au sein de chaque commission, viennent compléter le dispositif

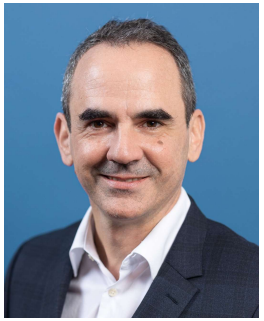
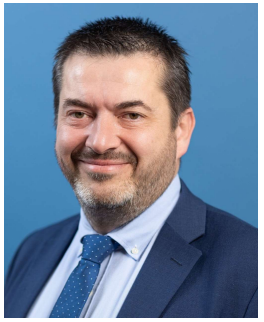
Organisation institutionnelle

7 Secteurs institutionnels
Conseil national de l'Ordre

MANDATURE 2025-2026



DAMIEN CHARRIER

Administration et finances	Exercice professionnel	Formation	Influence et simplification	Modèle économique durable	Dynamique des territoires	Rayonnement de la profession
						
PATRICK BORDAS	JEAN-MARC JAUMOUILLE	PASCAL CASTANET	PASCAL COMBEAU	YANNICK OLLIVIER	KATY HOARAU	FLORENT BURTIN

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Les satellites

CFPC
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION COMPTABLE

FONDATION DES EXPERTS-COMPTABLES

ECMA
Pensé par et pour les experts-comptables

EDIFICAS

CLUB DÉVELOPPEMENT DURABLE

CLUB FISCAL

CONCOURS eurek@

bibliordre

DATA IMAGE PME
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

CLUB SECTEUR PUBLIC

CLUB SOCIAL

l'Académie

Infodoc-experts
droit fiscal, droit social et droit des sociétés

Experts Comptables & Mandats Publics

Femmes Experts-comptables

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Composition des CROEC

- Des membres élus
 - Effectif inférieur ou égal à 160 membres inscrits : 8 membres
 - Effectif compris entre 161 et 320 : 12 membres
 - Effectif compris entre 321 et 500 : 18 membres
 - Effectif compris entre 501 à 1 000 : 24 membres
 - Effectif compris entre 1 001 et 1 500 : 30 membres
 - Égal ou supérieur à 1 501 : 36 membres
- Un bureau composé de :
 - un président,
 - de 2, 3, 4 ou 5 vice-présidents
 - un trésorier
- Un commissaire régional du gouvernement
- Des commissions :
 - Formation
 - Contrôle de qualité
 - etc.

Missions des CROEC

- Surveiller dans sa circonscription l'exercice de la profession d'expert-comptable
- Assurer la défense de leurs intérêts matériels et en gérer les biens
- Représenter l'ordre dans leurs circonscriptions dans tous les actes de la vie civile mais sans pouvoir se constituer partie civile, ce droit étant réservé au conseil national
- Prévenir et concilier toutes contestations ou conflits d'ordre professionnel
- Statuer sur les demandes d'inscription au tableau
- Surveiller et contrôler les stages
- Fixer et recouvrer le montant des cotisations qui doivent être versées par les membres de l'ordre et les personnes physiques soumises à leur surveillance et à leur contrôle disciplinaire pour couvrir les frais de fonctionnement administratif de l'ordre
- Saisir le CNO de toutes requêtes ou suggestions concernant la profession d'expert-comptable

CROEC

- CROEC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 - Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy- de-Dôme, Rhône et Savoie
- CROEC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
 - Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort et Yonne
- CROEC BRETAGNE
 - Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan
- CROEC CENTRE-VAL DE LOIRE
 - Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret
- CROEC CORSE
 - Corse-du-Sud et Haute-Corse
- CROEC GUADELOUPE
 - Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin
- CROEC GRAND EST
 - Aube, Ardennes, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges
- CROEC DES HAUTS-DE-FRANCE
 - Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme

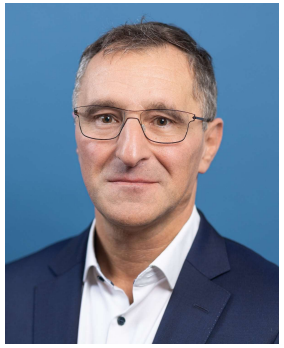
CROEC

- CROEC D'ÎLE-DE-FRANCE
 - Essonne, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Val-de-Marne et Yvelines, Saint-Pierre-et-Miquelon
- CROEC DE LA REUNION
 - La Réunion
- CROEC DE MARTINIQUE
 - Martinique
- CROEC NORMANDIE
 - Calvados, Eure, Manche, Orne et Seine-Maritime
- CROEC NOUVELLE-AQUITAINE
 - Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne
- CROEC OCCITANIE
 - Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne
- CROEC PAYS DE LA LOIRE
 - Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée
- CROEC PACA
 - Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse

Présidents des CRO



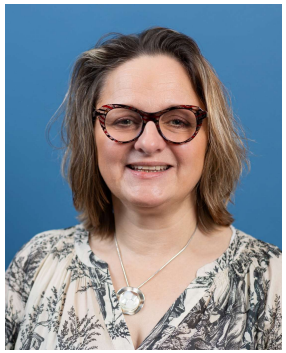
Damien CARTEL
Président CRO AURA



Sylvain CASTELLANI
Président CRO BFC



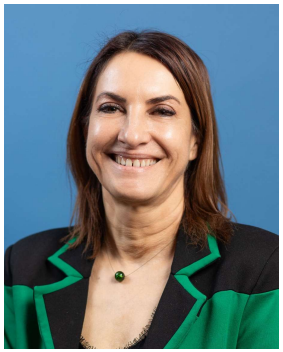
François LAMBERT
Président CRO Bretagne



Christine ESQUERRE
Présidente CRO Centre Val de Loire



Marie Dominique CAVALLI
Présidente CRO Corse



Catherine HANSSEN
Présidente CRO Grand Est



Thierry PIERRE- JUSTIN
Président CRO Guadeloupe



Corinne RENART
Présidente CRO Hauts-de-France

Présidents des CRO



Virginie ROITMAN
Présidente CRO IDF



Jérôme MOUTIEN
Président CRO La Réunion



Valérie-Anne LUHON
Présidente CRO Martinique



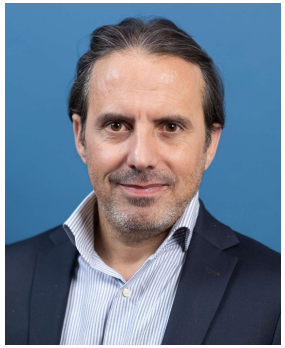
Franck NIBEAUDO
Président CRO Normandie



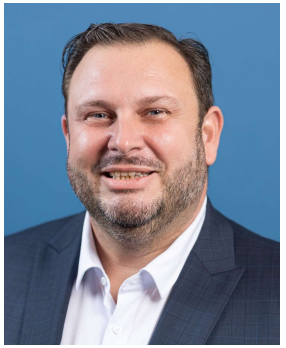
Delphine SABATEY
Présidente CRO Nouvelle Aquitaine



Eric GILLIS
Président CRO Occitanie



Grégory BURBAN
Président CRO Pays de la Loire



Nicolas FERRAND
Président CRO PACA

Présidents des comités départementaux



Djoumoi RAMIA
Président CDO Mayotte



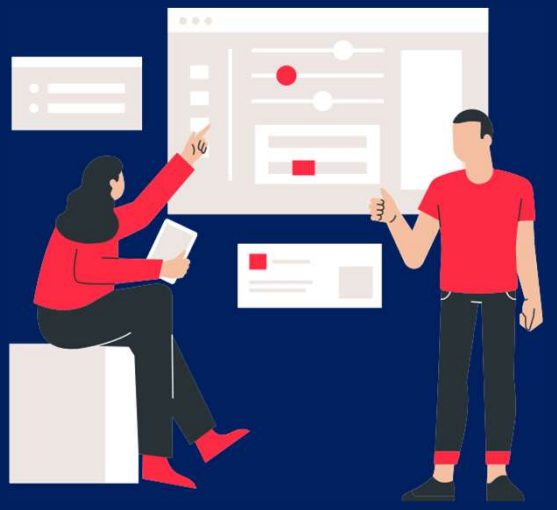
Naïké BOUCAUT
Présidente CDO de Guyane

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

PRÉSENTATION DU

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

GRAND EST



QUELQUES CHIFFRES...
DANS LE GRAND EST

1626
EXPERTS-COMPTABLES

1643
SOCIÉTÉS D'EXPERTISE COMPTABLE

553
EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES

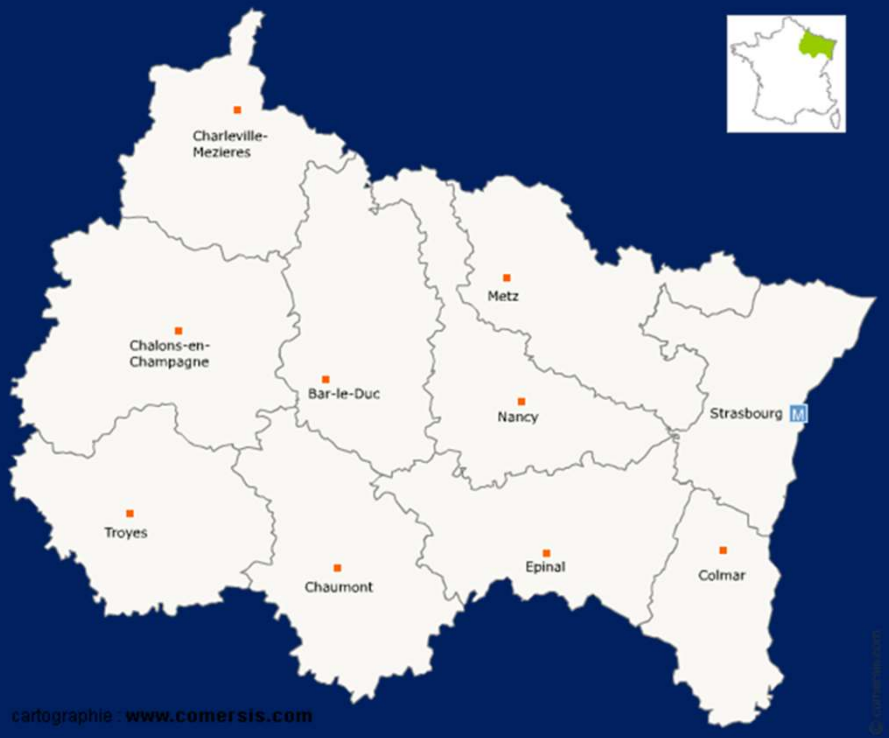
108
ASSOCIATIONS DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ

13
SALARIÉS AUTORISÉS



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES GRAND EST



30
ÉLUS

15
PERMANENTS

3
SITES
STRASBOURG, NANCY, REIMS

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

LES MEMBRES DU BUREAU



Catherine HANSSEN

Présidente



Patrick SAIRE

Vice-Président en charge du pôle réglementaire et relations avec les confrères
Référent territorial Champagne-Ardenne



Alexandre KRYLOFF

Vice-Président en charge du pôle formation et diplôme



Grégoire COLLOT

Vice-Président en charge du pôle entreprises, agricole, relations avec le monde économique
Référent territorial Lorraine



Anne GARDIN-FEARN

Vice-Présidente en charge du pôle communication et évènements institutionnels



Oussama FAGROUD

Vice-Président en charge du pôle attractivité, relations avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur



Yvan JEANNERET

Vice-Président en charge du pôle association, ESS et mécénat, diversité et insertion
Référent territorial Alsace



Eliane LEVEQUE-GRIFFANTI

Invitée permanente

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

LES AUTRES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL RÉGIONAL



Eric
ALLOMBERT



Jean-Christophe
AUBERT



Nassima
AZZIN



Jérémy
BAG



Nathalie
BARANGER



Charles
BERTHOD



Christian
BERTHOLD



Bertrand
CROISEY



Nathalie
DAGONET



Rui
DIAS



Lise
DUCLAP



Frédéric
FOUAN

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

LES AUTRES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL RÉGIONAL



David
GREDER



Christophe
LORIN



Virginie
MAYET



Jérémy
MOSSER



Mickaël
NEU



Christophe
PETITJEAN



Franck
PIQUARD



Marion
RUHLMANN



Tatiana
SCHMITZ



Frédéric
STUTZMANN

LES PERMANENTS



Anne-Priscille PATOUT



Médéric HAEMMERLIN



Kenza AATIFI



Claudio COMERCI



Léa BLANCHET



Carla BONAFÉ



Sabine CUEILLETTE



Angèle DOYOTTE



Clémence FRITSCH



Marjorie HAULIN



Sylvie JOBARD



Catherine LUNDY



Mélanie PORTEVIN



Emma POUILLEN

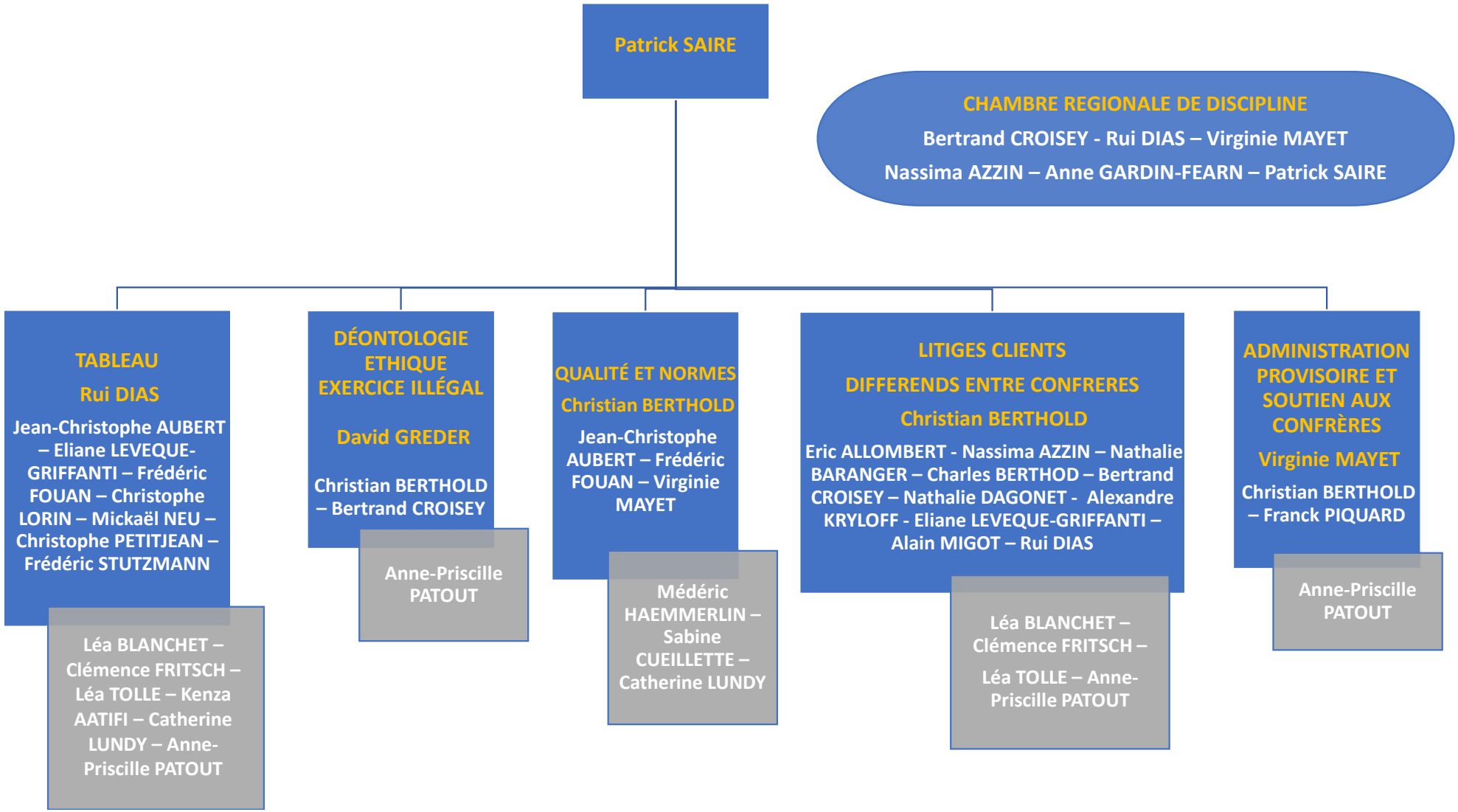


Léa TOLLÉ

POLES ET COMMISSIONS

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle réglementaire et relations avec les confrères



POLE REGLEMENTAIRE ET RELATIONS AVEC LES CONFRERES
Les commissions

- **Tableau** : elle est chargée d'examiner les demandes d'inscription, de mise à jour, de suspension, de radiation ou de transfert au Tableau de l'Ordre

- **Déontologie – Ethique – Exercice illégal** : elle apporte des réponses ou des précisions sur des points déontologiques et elle instruit les dossiers d'activité illégale ou de couverture d'exercice illégal de la profession

- **Administration provisoire et soutien aux confrères** : elle apporte son assistance aux experts-comptables rencontrant des difficultés dans leur vie professionnelle. Elle peut intervenir, en particulier, auprès d'experts-comptables connaissant des problèmes de santé afin de les assister dans leurs démarches administratives. La commission peut également être sollicitée pour la mise en place et/ou le suivi d'une administration provisoire.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

POLE REGLEMENTAIRE ET RELATIONS AVEC LES CONFRERES
Les commissions

- **Qualité et normes** : elle est chargée de mener à bien le contrôle qualité des experts-comptables. Le contrôle qualité a pour but de s'assurer de l'adéquation des travaux des experts-comptables et du fonctionnement de leur cabinet à l'ensemble des normes et règles en vigueur, compte tenu des usages de la profession.

 Ses objectifs sont :

 - donner au public une meilleure perception de la qualité des prestations offertes par la profession,
 - harmoniser les comportements professionnels,
 - contribuer à la bonne organisation des cabinets et au perfectionnement des méthodes de travail,
 - apprécier l'application des règles et des normes professionnelles,
 - développer la solidarité au sein de la profession en rapprochant les professionnels des instances de l'Ordre,
 - favoriser les contacts entre experts-comptables.

 Sa philosophie : confraternité – adéquation – universalité – confidentialité

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

POLE REGLEMENTAIRE ET RELATIONS AVEC LES CONFRERES

- **Litiges clients et Différends entre confrères** : elles sont chargées de suivre les litiges confrères/clients et confrères / confrères qui lui sont soumis par les clients et/ou les experts-comptables et d'assurer des réunions de conciliation en vue de la recherche d'une solution amiable.

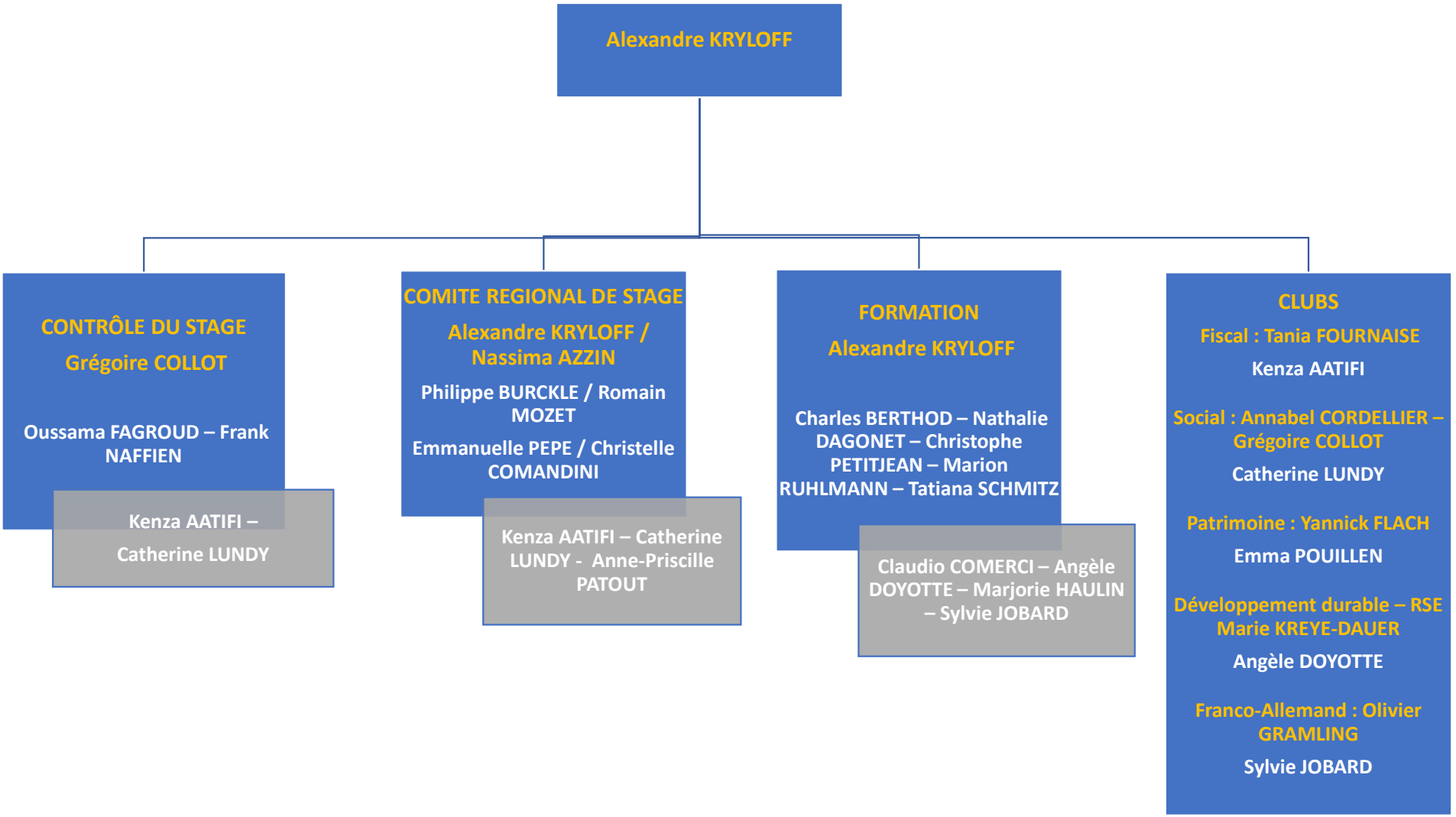
 Le recours à la conciliation ou à l'arbitrage de l'Ordre en cas de litige client ou de différend entre confrères est obligatoire.

 Motifs récurrents :

 - Litiges clients : non-règlement ou contestation des honoraires, rétention de documents, dénonciation de mission et application de l'indemnité de résiliation : merci de répondre à nos demandes d'explications !
 - Détournement de clientèle : l'expert-comptable qui reprend plusieurs clients d'un confrère se doit de lui proposer une indemnisation.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle formation et diplôme



POLE FORMATION ET DIPLOME
Les commissions

- **Contrôle de stage** : elle assure, par le biais du contrôleur principal du stage et des contrôleurs, l'organisation et le contrôle du déroulement du stage réglementaire des experts-comptables stagiaires, en liaison avec leurs maîtres de stage.

- **Comité régional de stage** : il a pour mission :

- d'apprécier la régularité et la qualité des stages,
- de concourir à l'harmonisation des modalités d'organisation, de suivi et de contrôle des stages,
- de vérifier, à partir des comptes rendus faits par les contrôleurs du stage, que le stage se déroule dans de bonnes conditions et que le stagiaire respecte ses obligations dans les délais requis ou tolérés,
- d'émettre des propositions au Conseil régional de l'Ordre sur les suites à donner à la fin de chaque stage (délivrance de l'attestation de fin de stage, délais ou prolongations, invalidation totale ou partielle…)
- de regrouper les représentants régionaux des deux institutions, Conseil régional de l'Ordre et Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes. C'est un lieu de concertation et d'harmonisation des pratiques ainsi qu'un moyen de sécuriser les parcours des stagiaires.

POLE FORMATION ET DIPLOME
Les commissions

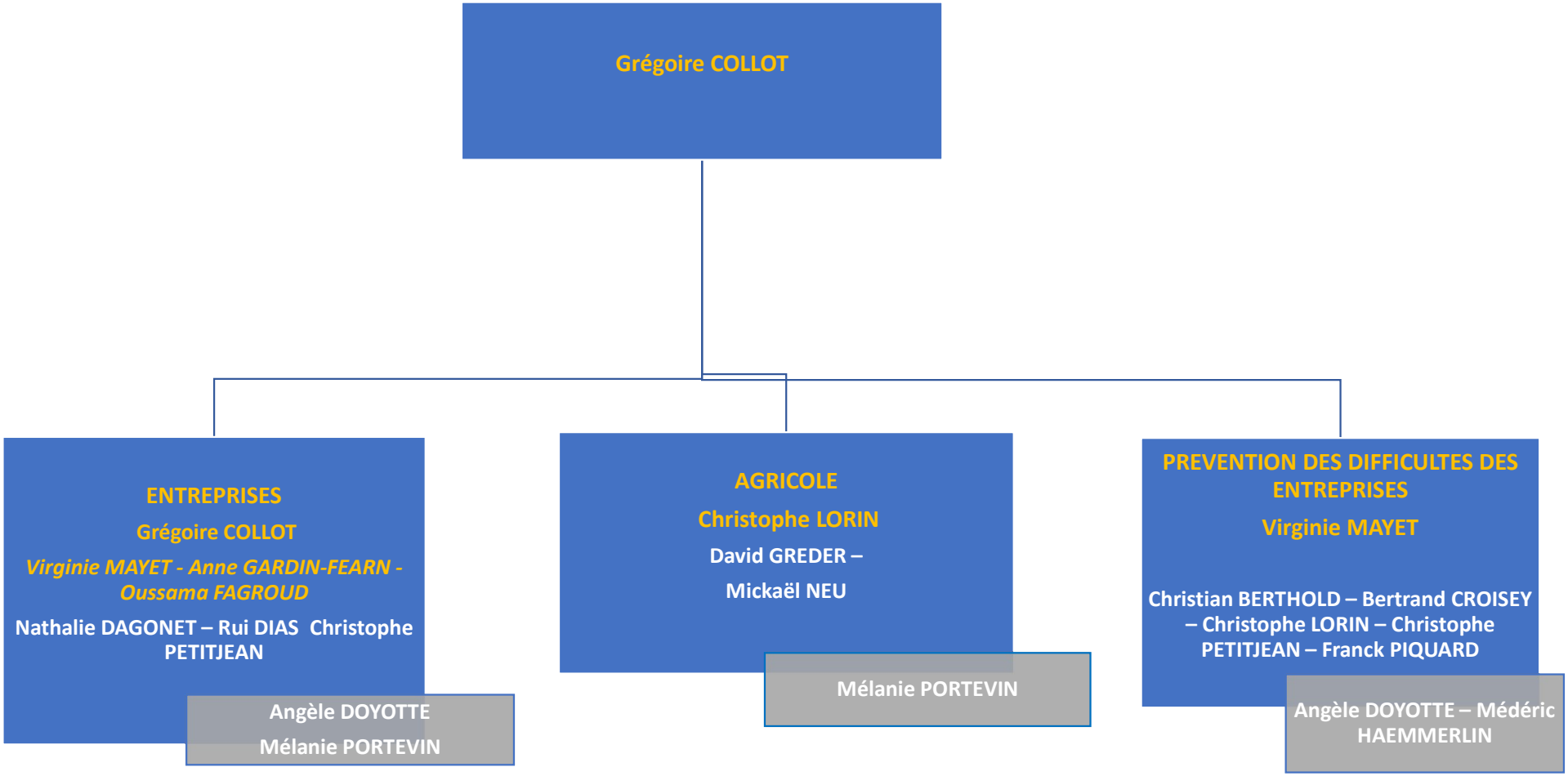
- **Formation** : La commission formation définit le catalogue des formations organisées à destination des experts-comptables et des collaborateurs par le CFPC GRAND EST. Elle se réunit une fois par an, en février, pour valider l'offre de formation ainsi que la stratégie prix/produit retenues par l'institut régional de formation. Elle coordonne également les actions de formation promues par le Conseil régional de l'Ordre.

- **Clubs** : les clubs proposent aux experts-comptables de moyens de créer, développer, perfectionner leur activité sur une thématique précise à travers des réunions de formation et d'information

Club fiscal – Club social – Club développement durable – Club gestion de patrimoine – Club franco-allemand

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle Entreprises, Agricole, Relations avec le monde économique



POLE ENTREPRISES, AGRICOLE, RELATIONS AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Les commissions

- **Entreprises** : elle coordonne les actions de l'Ordre des experts-comptables en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises en Grand Est. Pour cela, elle travaille en étroite relation avec les organismes consulaires ainsi qu'avec les acteurs institutionnels et économiques locaux.
 - Mardis de la création
 - Commissions des chambres consulaires, des plateformes d'initiatives locaux, des organismes de garantie, des services de l'Etat ou des fédérations professionnelles
 - Forums et salons professionnels sur la création – transmission – reprise

 Rejoignez la commission !

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

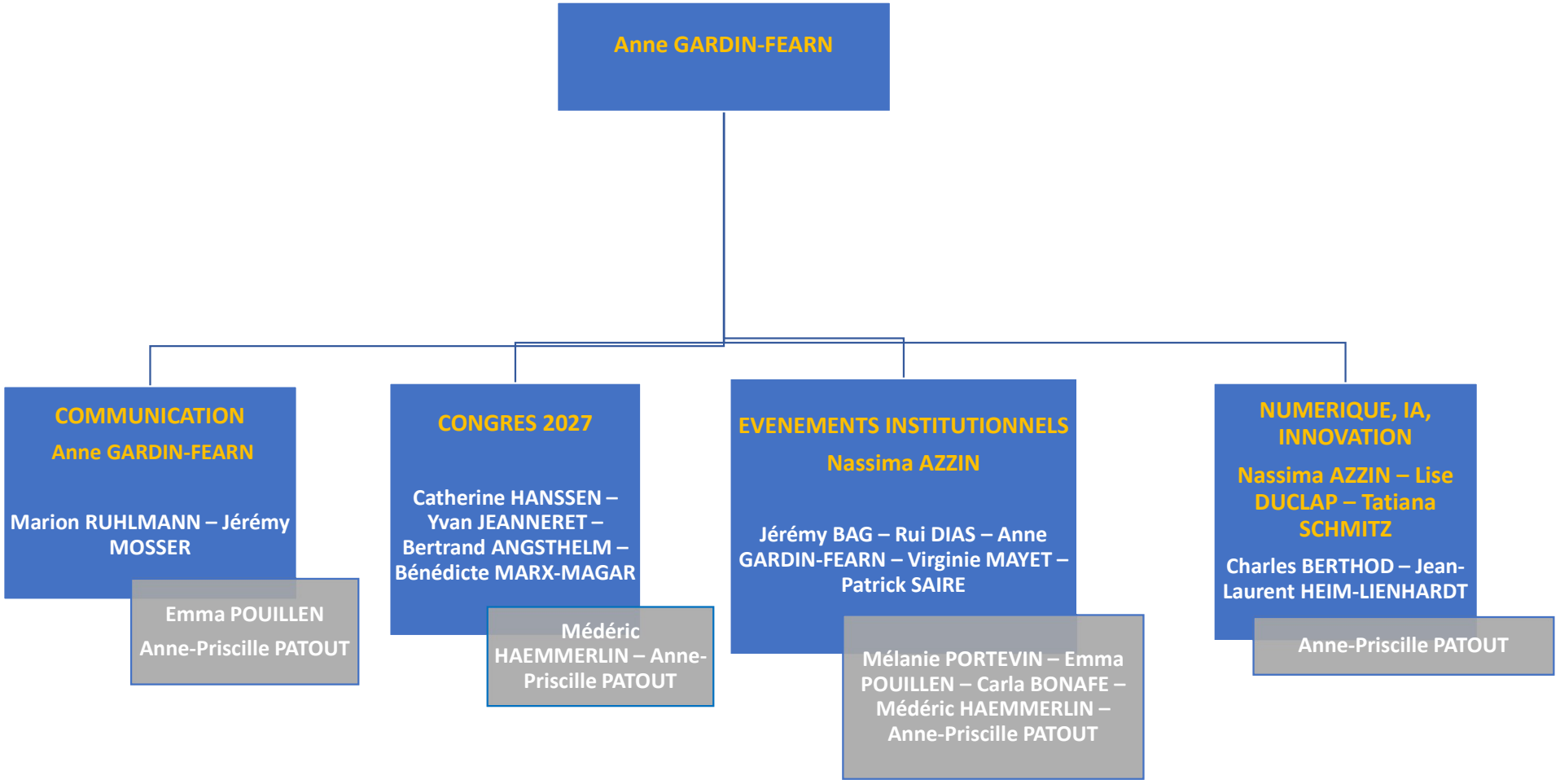
POLE ENTREPRISES, AGRICOLE, RELATIONS AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Les commissions

- **Prévention des difficultés des entreprises** : La commission a pour mission de mettre en place des actions de sensibilisation et de formation des confrères à la question centrale de la Prévention des difficultés des entreprises.
 - Organisation de manifestation comme la journée de la Prévention
 - Liens avec les partenaires de la Prévention : mandataires, administrateurs judiciaires, avocats, tribunaux de commerce, juges consulaires, Banque de France, GPA, APESA, 60000 Rebonds, CIP, etc.
- **Agricole** : elle développe les compétences des professionnels dans les domaines agricoles et les relations avec le monde agricole et viticole, avec le concours de l'ARECA. Pour ce faire, elle organise des réunions d'information et des séminaires de formation.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle Communication



POLE COMMUNICATION
Les commissions

- **Communication** : elle pilote l'ensemble de la communication institutionnelle de l'Ordre, en définissant sa politique, ses orientations et en élaborant le plan de communication annuel.
 - Plan de communication
 - Gestion des newsletter, réseaux sociaux, site internet
 - Développement des partenariats

- **Evènements institutionnels** : elle conçoit et organise les rendez-vous qui rythment l'année et contribuent à la vitalité de notre profession.
 - Assemblée générale annuelle
 - Lois de finances
 - Prestation de serment
 - Accueil des nouveaux inscrits
 - Challenge voile, golf etc.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

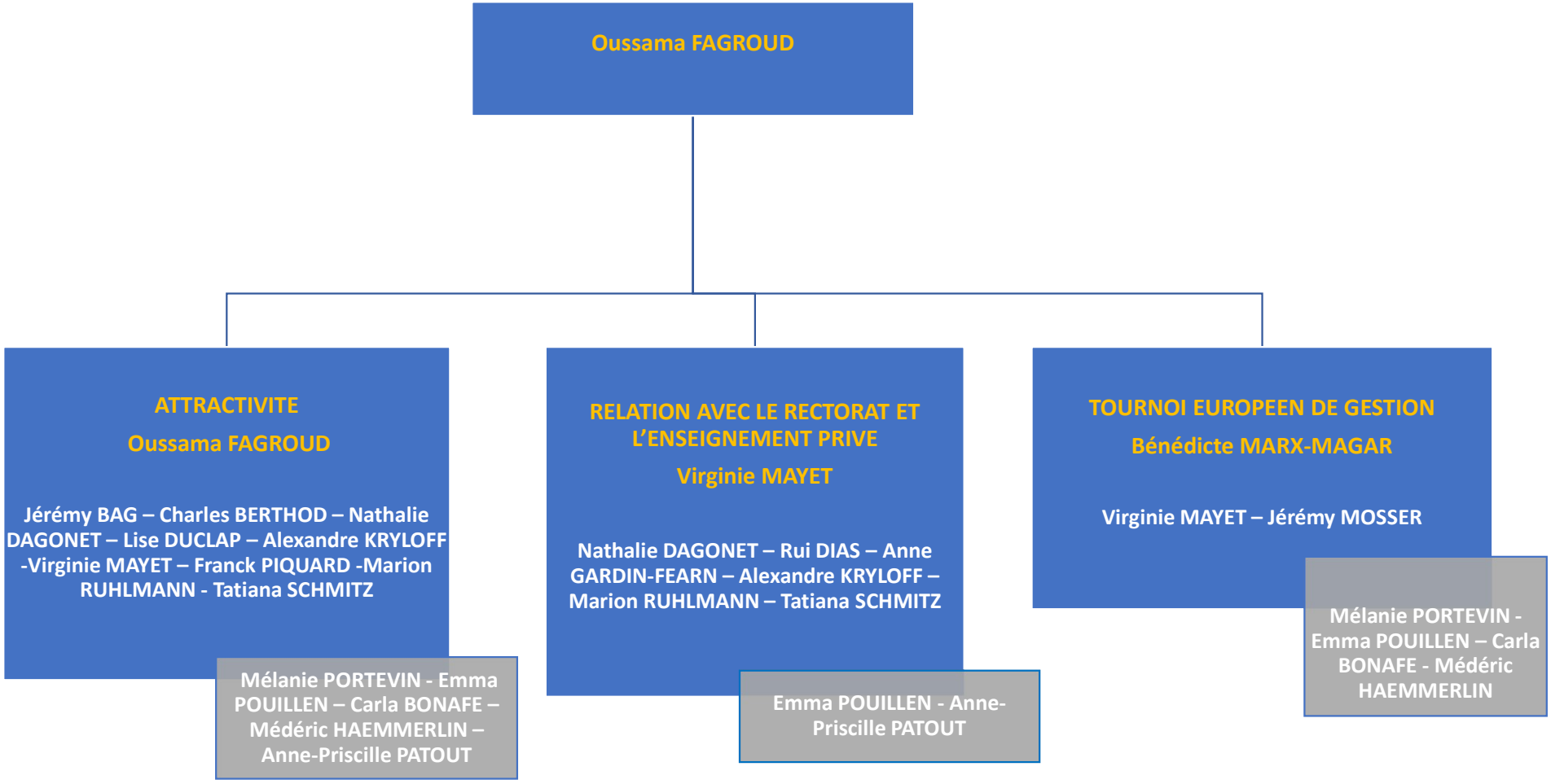
POLE COMMUNICATION
Les commissions

- **Numérique, IA et innovation** : elle accompagne les confrères dans l'exploration des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle au numérique en général, notamment à travers l'organisation de la journée annuelle du numérique. Elle assure également une veille sur les innovations et informe sur les outils utiles à l'exercice professionnel, afin de rapprocher technologie et pratique quotidienne de l'expertise comptable pour l'ensemble des membres de l'Ordre.

A ne pas manquer : Journée du numérique le 4/12 au PMC à Strasbourg sur la facturation électronique

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle Attractivité, Relations avec l'éducation nationale et l'enseignement supérieur



POLE ATTRACTIVITE, RELATIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Les commissions

- **Attractivité** : elle a pour missions :
 - d'organiser les manifestations Nuit qui Compte
 - d'organiser les actions à destination des étudiants (Bowling, escape game, etc.)
 - de favoriser les relations avec les associations étudiantes
 - de mettre en place une politique de promotion de la Profession
 - d'organiser la présence de l'institution sur les manifestations étudiantes (salons d'orientation, …)
 - d'entretenir les relations avec les sections ANECS et CJEC

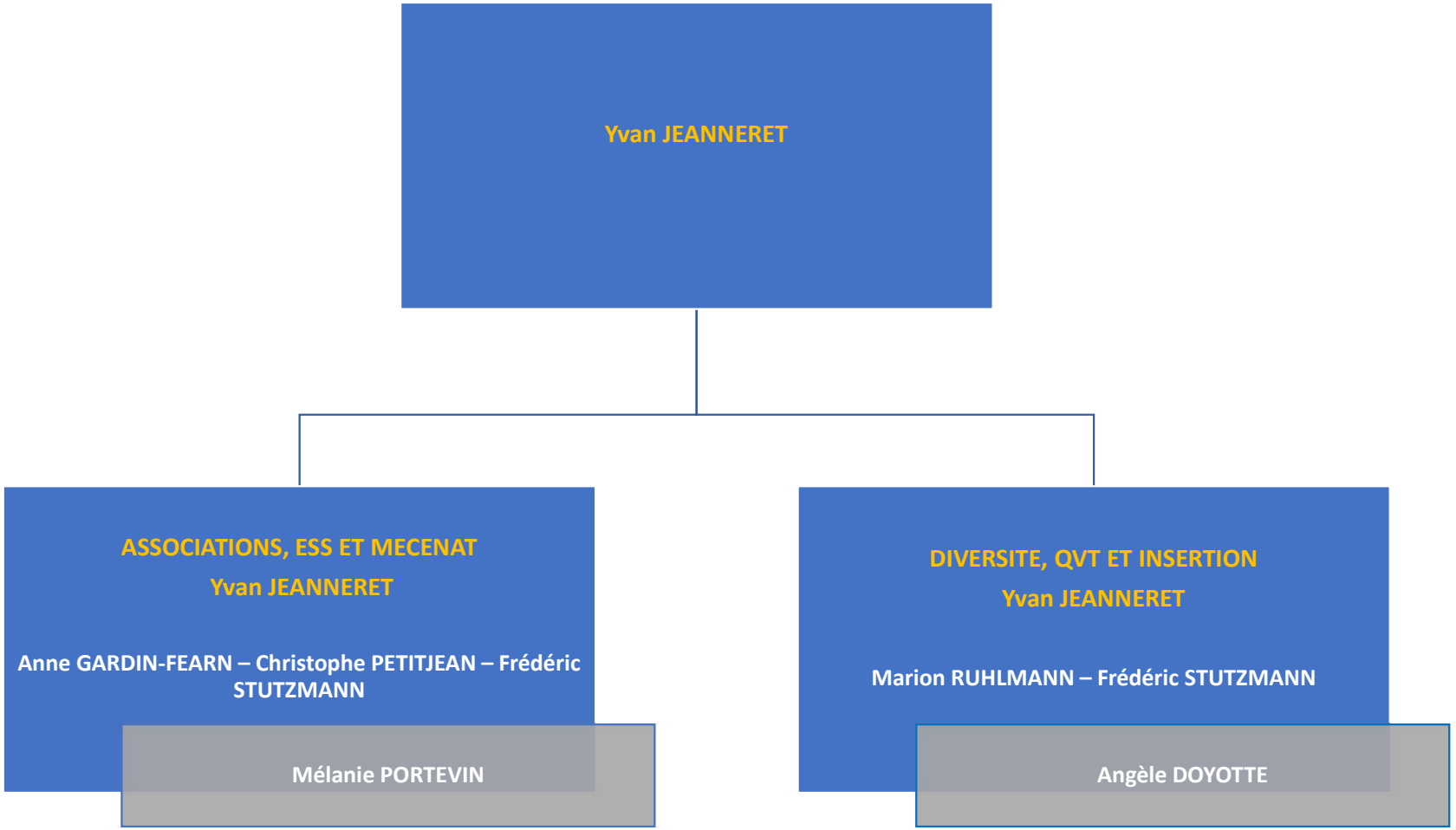
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

POLE ATTRACTIVITE, RELATIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Les commissions

- **Relation avec le Rectorat et l'Enseignement privé** : elle a pour missions :
 - d'organiser des rencontres avec les enseignants pour faire connaître la Profession
 - de mettre en place un référentiel de diplôme pouvant intéresser la Profession
 - de promouvoir la Profession auprès du Rectorat et de défendre les diplômes/sections de la filière comptable lorsque ceux-ci sont importants pour la Profession
 - de mettre en place des diplômes en faveur de la Profession et en rapport avec son évolution
 - d'aller à la rencontre des lycéens et des étudiants dans les écoles et les universités afin de présenter le métier d'expert-comptable

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle Association, ESS, Mécénat, Diversité et Insertion



POLE ASSOCIATION, ESS, MECENAT, DIVERSITE ET INSERTION
Les commissions

- **Association, ESS et Mécénat** : elle doit œuvrer à la diffusion des informations relatives à ces thématiques auprès de ses confrères par toutes les actions qu'elle juge utiles. Pour cela, elle peut être amenée à organiser des manifestations dédiées.
 - Elle participe aux actions organisées en partenariat avec les maisons des associations, et organise la manifestation initiée par le Conseil National « Les experts-comptables au service des associations ».
 - Elle fait la promotion du Mécénat à travers par exemple l'opération « Les chemins du Mécénat ». Elle entretient et développe le partenariat avec le Pôle Mécénat Grand Est dont le Conseil Régional de l'Ordre est membre.

POLE ASSOCIATION, ESS, MECENAT, DIVERSITE ET INSERTION
Les commissions

- **Diversité, QVT et insertion** : elle a pour missions :
 - de promouvoir la diversité dans les cabinets d'expertise comptable
 - de promouvoir et d'accompagner les confrères dans la QVT
 - de mettre en place des partenariats avec des partenaires extérieurs pour diversifier les recrutements
 - de mettre en place des partenariats pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans notre Profession

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Pôle Gestion

Yvan JEANNERET
Trésorier

Médéric HAEMMERLIN

Claudio COMERCI -
Marjorie HAULIN –
Collaborateur en cours de recrutement

POLE GESTION

- Le pôle Gestion gère les ressources de du Conseil régional de l'Ordre, provenant des cotisations de ses membres. Il veille à optimiser leur utilisation dans l'exercice des missions régaliennes et des outils que le Conseil souhaite développer pour mettre à disposition de chacun.
- Le trésorier assure la gestion des recettes et des dépenses du Conseil régional de l'Ordre.
- Il assure le suivi et le contrôle des comptabilités ainsi que le suivi et le contrôle des budgets. Il établit le budget annuel prévisionnel et présente les arrêtés de comptes.
- Il présente, lors de l'assemblée générale annuelle, le rapport financier pour l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année écoulée.
- Il prépare, avec le collaborateur en charge de la trésorerie, les appels de cotisations ainsi que l'élaboration du budget.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Grand Est

Les textes de la profession

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Textes de la profession



L'ordonnance du 19 septembre 1945



Contenu

- Organisation de la profession
 - Tutelle
 - CNOEC
 - CROEC
- Définition et règles de fonctionnement de la profession
 - Professionnels de l'expertise comptable
 - Sociétés d'expertise comptable
 - AGC
- Définition des missions
 - Missions avec prérogative d'exercice
 - Autres missions

Modifications

- Loi du 23 juillet 2010
- Loi du 28 mars 2011
- Ordonnance du 30 avril 2014
- Loi du 6 août 2015
- Ordonnance du 31 mars 2016
- Ordonnance du 1er décembre 2016
- Ordonnance du 22 décembre 2016
- Loi Pacte du 22 mai 2019

Le code de déontologie



- Les règles déontologiques visent à assurer la protection :
 - de l'intérêt général
 - des clients
 - de la profession

- Le code de déontologie prescrit :
 - les devoirs généraux dont, notamment, les limites des actions de promotion et de communication
 - les devoirs vis-à-vis des clients
 - les devoirs envers les confrères
 - les devoirs envers les instances professionnelles

Le référentiel normatif



- Objectifs
 - Il définit les principes fondamentaux et les procédures essentielles que l'expert-comptable doit appliquer dans ses missions et précisent les modalités d'application
 - Il imprime une image rigoureuse de la profession
 - Il permet d'harmoniser les pratiques professionnelles entre cabinets
 - Il donne un cadre structurant
 - Il assure le niveau de qualité requis par l'environnement

- Contenu (différent des normes comptables !)
 - Normes relatives à la gestion des structures d'exercice professionnel
 - Normes relatives aux missions

SCHÉMA GÉNÉRAL DU CADRE DE RÉFÉRENCE



Le référentiel normatif

Principes généraux applicables à l'ensemble des missions (normes d'organisation)

Code de déontologie | **NPMQ** | **Norme anti-blanchiment**

Normes spécifiques à certaines missions (normes techniques)

Présentation	**Attestations particulières**	**Compilation**
Examen limité	**Examen d'informations prévisionnelles**	**Examen d'informations sur la base de procédures convenues**
Audit contractuel		

+ Norme sur les activités commerciales

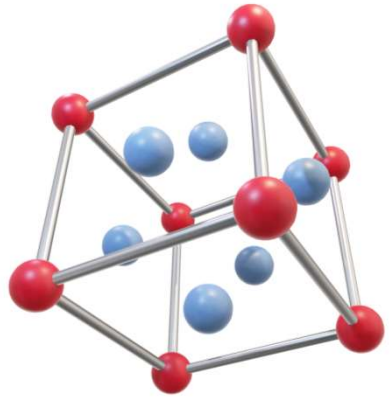
Zoom sur la nouvelle NPMQ

Norme professionnelle relative
à la **maîtrise** de la qualité (NP**M**Q)

↓

Norme professionnelle relative
au **management** de la qualité (NP**M**Q)

Zoom sur la nouvelle NPMQ



- NPMQ 2024 = évolution NPMQ 2016
- Elle s'appuie sur les concepts
 et les démarches déjà engagées et mises en place
- Applicable au 1er janvier 2025

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Le SMQ

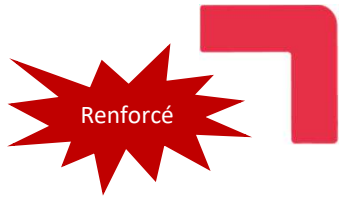
- Le système de management de la qualité comprend des règles et procédures couvrant chacun des domaines suivants :
 - Identification et évaluation des risques auxquels la structure est exposée en matière de qualité
 - Responsabilité de l'équipe dirigeante concernant la qualité au sein de la structure
 - Règles de déontologie
 - Acceptation et maintien de relations clients, des missions et activités
 - Ressources
 - Réalisation des missions et activités
 - Surveillance du système de management de la qualité
 - Informations et communications

Zoom sur la nouvelle NPMQ
L'approche par les risques



- Avec la NPMQ 2024, les cabinets doivent appréhender leurs risques en matière de qualité
 - Ce qui est, en grande partie, déjà couvert par l'analyse des risques LBC-FT

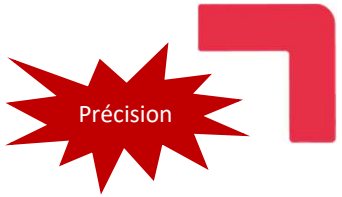
Zoom sur la nouvelle NPMQ
Responsabilité de l'équipe dirigeante



- L'équipe dirigeante
 - assume la responsabilité du SMQ
 - mobilise les ressources et moyens nécessaires

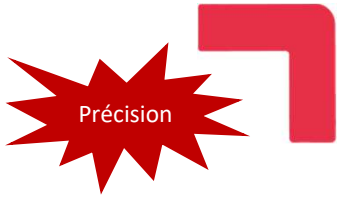
- Elle promeut une culture de la qualité en interne
 - fondée sur la qualité en tant qu'élément essentiel de la réalisation des missions et des activités
 - par leur comportement et leurs actions
 - par des communications claires, cohérentes et répétées

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Règles de déontologie



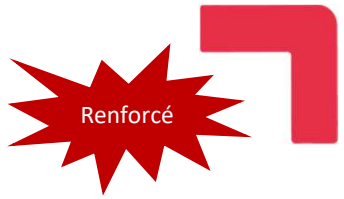
- Rien de vraiment neuf mais des précisions sur les devoirs fondamentaux
 - indépendance
 - conscience professionnelle
 - compétence
 - discrétion
 - comportement professionnel
- Le respect des devoirs fondamentaux passe notamment par
 - l'encadrement exercé par la structure
 - la formation
 - le suivi des missions
 - la mise en œuvre d'une procédure particulière destinée à traiter les situations de non-conformité à ces devoirs

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Acceptation et maintien



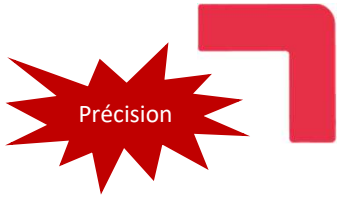
- Acceptation si la structure
 - peut se conformer aux obligations légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux exigences des normes professionnelles
 - si, compte tenu des informations dont elle a connaissance, elle ne conclut pas à un manque d'intégrité du client
 - si elle a la compétence, le temps et les ressources nécessaires pour réaliser la mission ou l'activité

Zoom sur la nouvelle NPMQ Ressources



- Cette notion était déjà présente mais elle ne concernait que les ressources humaines
- Désormais, elles sont
 - humaines
 - technologiques
 - méthodologiques et documentaires
- Elles peuvent être internes ou externes

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Réalisation des missions



Supervision des missions

- Processus mis en place destiné à s'assurer du bon déroulement des missions
- Elle porte sur l'organisation et le suivi de la mission
- Elle relève de la responsabilité du responsable de la mission

Revue des dossiers

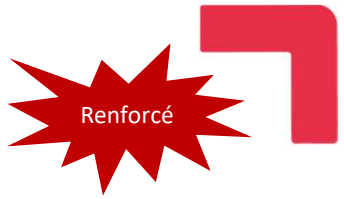
- Caractère technique
- Examen du dossier pour s'assurer que les travaux ont été effectués conformément aux obligations légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux exigences des normes professionnelles
- Elle est réalisée par une personne ayant la compétence appropriée

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Surveillance du SMQ



- Si cette étape était déjà prévue, elle a été revue en profondeur et doit permettre la remise en question régulière du système et de sa pertinence
- Le processus de surveillance du SMQ comporte les étapes suivantes
 - conception du processus de surveillance
 - gestion des non-conformités du SMQ
 - mise en œuvre de mesures correctives
 - communication des mesures correctives
- Cette étape doit permettre une démarche agile d'amélioration continue du SMQ

Zoom sur la nouvelle NPMQ
Information et communication



- Communication relative aux mesures correctives en temps opportun auprès
 - de l'équipe dirigeante de la structure
 - des responsables de missions et
 - des autres personnes concernées
- La formalisation de cette communication est adaptée à la taille de la structure

Les missions de la profession

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Historique des missions

Missions exclusivement comptables et fiscales



1945

Missions accessoires à la mission principale



1975

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national



2010

Détention de capital

Participation financière

Mandat

Marchés des particuliers

Activités commerciales

Mandat de paiement

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Naissance du full service



2015

Déconnexion de la mission principale et des missions accessoires

Interprofessionnalité

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

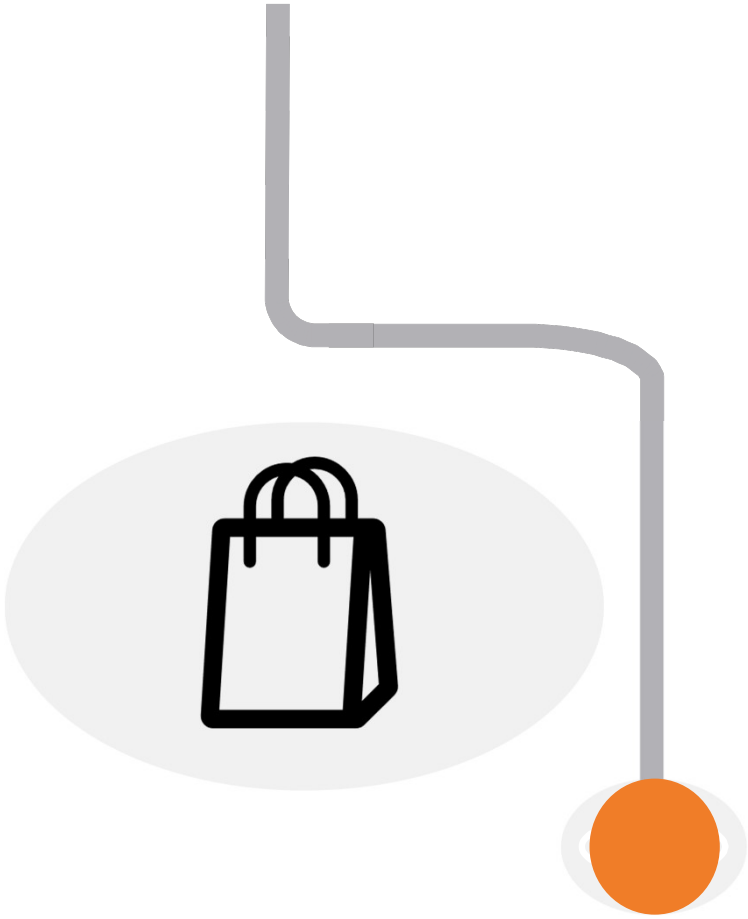
2019

#PACTE

Nouvelles missions :

- Financement
- Numérique
- Environnement

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national



Activités commerciales

2021

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Les missions

- La mission de l'expert-comptable a longtemps été concentrée sur la gestion du réglementaire
 - Comptable / fiscal / social / juridique
 - L'expert-comptable était un simplificateur de complexité

- Aujourd'hui, l'expert-comptable est un créateur de valeur pour ses clients

En synthèse

Le ❤️ de métier de la profession

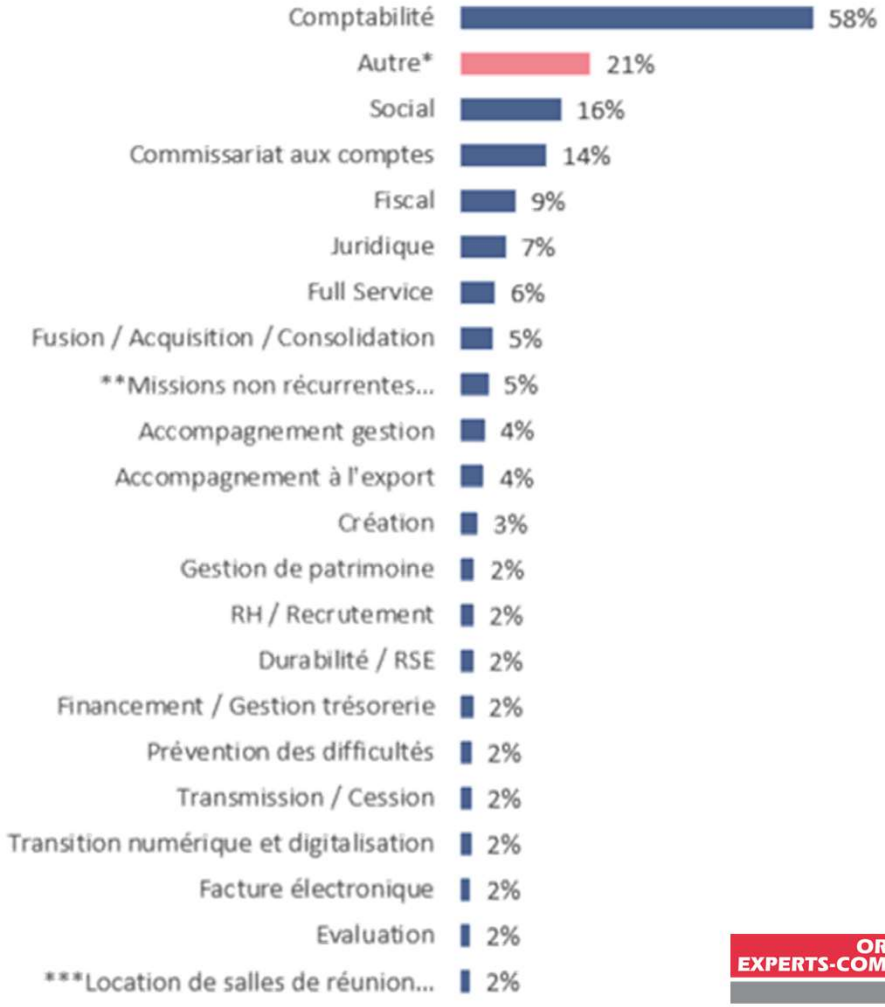
- Avec privilège d'exercice
 - Tenue et surveillance des comptabilités
 - Révision des comptabilités
 - Présentation des comptes annuels
 - Assurance sur les données financières ou non financières
- Et également
 - Organisation des comptabilités
 - Création d'entreprise
 - Obligations déclaratives fiscales, sociales et administratives des particuliers

Les autres missions

- Bulletins de paie et déclarations sociales
- Déclarations fiscales
- Prévisions budgétaires
- Recherche de financement
- Évaluation et transmission
- Conseil en gestion de patrimoine
- Missions légales
- …

Missions comptables
=
58% du CA

Répartition du chiffre d'affaires par mission

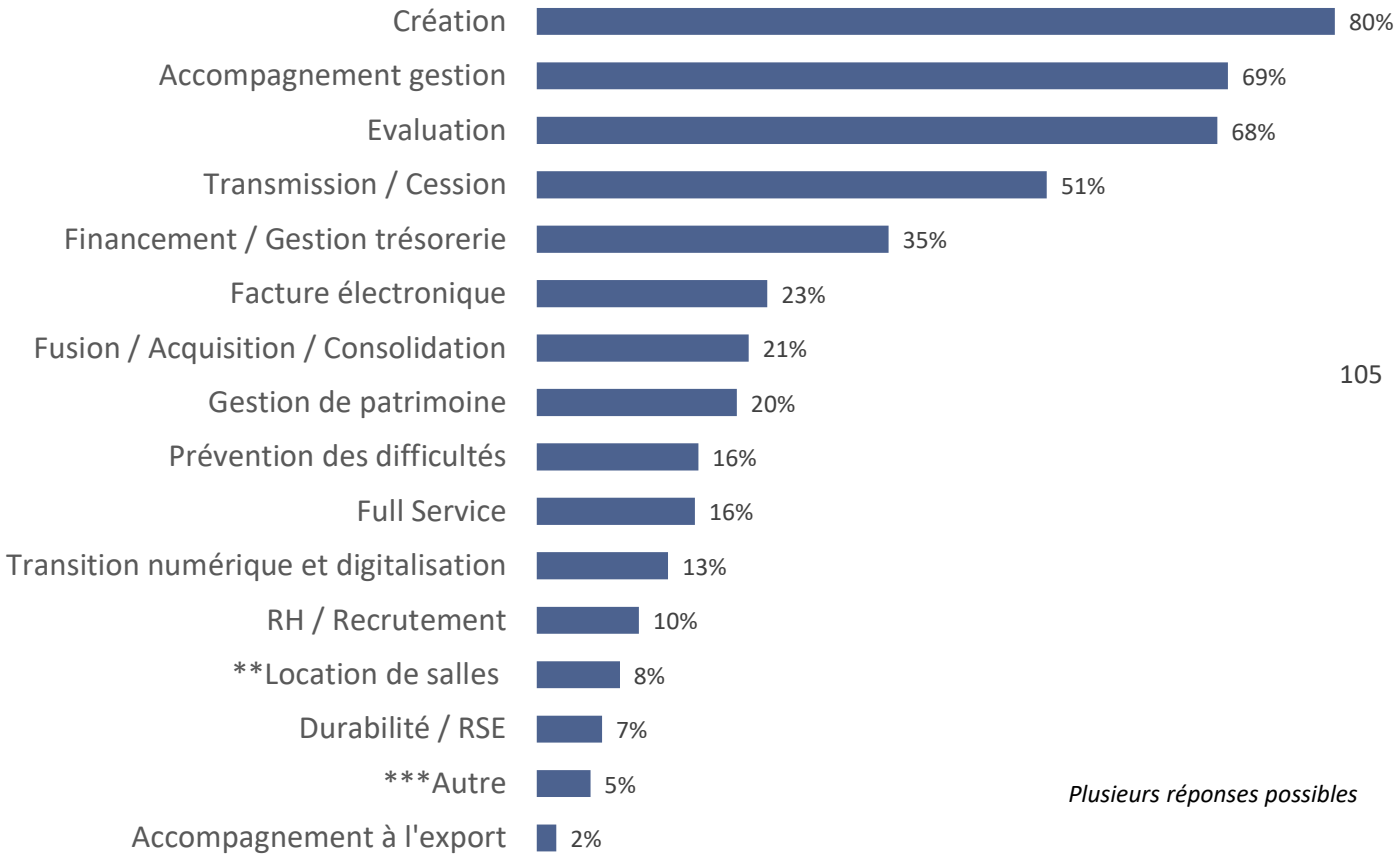


ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Gestion des cabinets (2024)

Cabinets proposant d’autres missions

1. Création
2. Accompagnement gestion
3. Evaluation
4. Transmission / Cession
5. Financement / Trésorerie



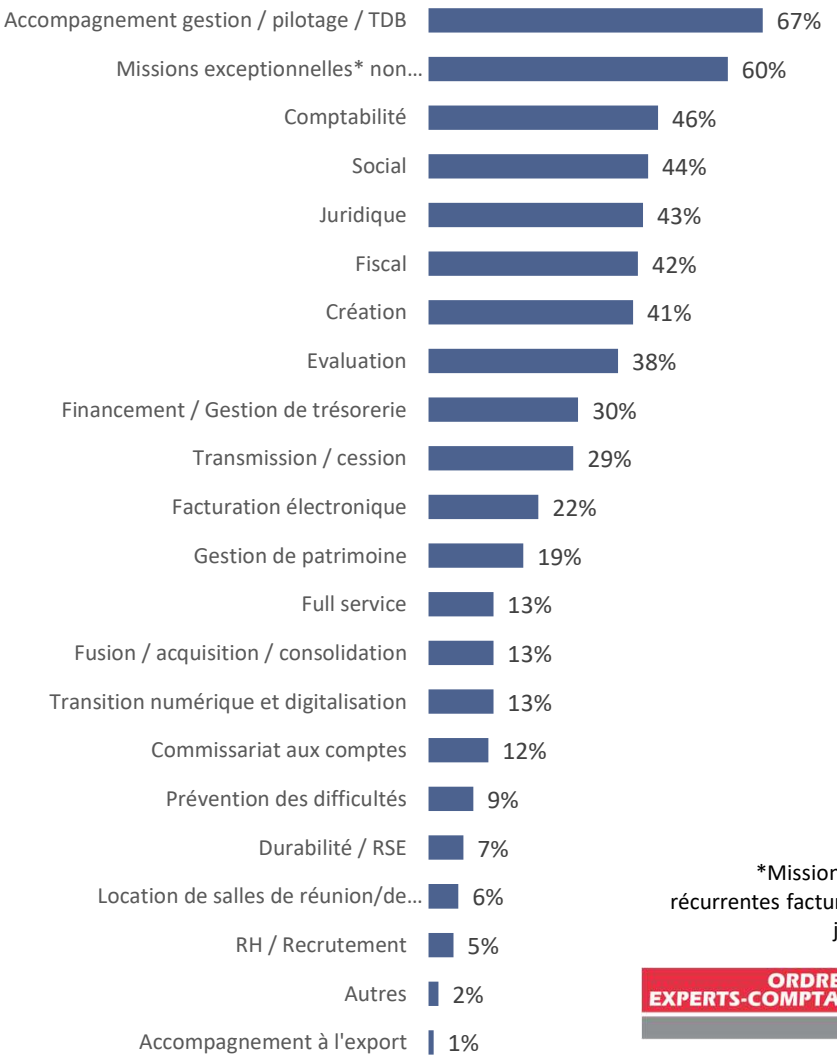
105

Plusieurs réponses possibles

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Gestion des cabinets (2024)

Missions existantes à développer



*Missions *exceptionnelles* non récurrentes facturées distinctement en juridique, fiscal, social

Source : Etude Gestion des cabinets 2024

🤝

+ 6 cabinets sur 10

Accompagnement à la gestion et au pilotage et missions exceptionnelles

🤝

4 cabinets sur 10

Renforcement des missions cœur de métier : comptabilité, social, juridique, fiscal, création

Nouvelles missions à développer



1. **Facturation électronique**
2. **Full service**
3. **Digitalisation**
4. **Durabilité / RSE**

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Etude Gestion des cabinets 2024

Modes de facturation

La mission comptable	62% de facturation au forfait 26% au temps passé 25% au forfait révisable
Le commissariat au compte	63% de facturation au forfait 24% au temps passé
La mission fiscale	40% de facturation au forfait 34% au temps passé 25% à la prestation/à l'acte
La mission sociale	68% à la prestation/à l'acte 32% au forfait
La mission juridique	56% à la prestation/à l'acte 44% au forfait

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Source : Gestion des cabinets (2024)

CA de la profession

	CA Total en €	Evolution N/N-1	CA hors CAC en €	Evolution N/N-1
Exercice clos 2022	18 363 041 023	+6,2%	16 346 718 313	+6,7%
Exercice clos 2021	17 286 197 217	+6,1%	15 325 631 117	+6,6%
Exercice clos 2020	16 293 281 768	+1,0%	14 374 038 769	+4,3%
Exercice clos 2019	16 127 361 883	+5,9%	13 777 372 058	+3,6%
Exercice clos 2018	15 226 171 774	-0,2%	13 293 072 002	-0,9%
Exercice clos 2017	15 255 488 620		13 407 271 456	

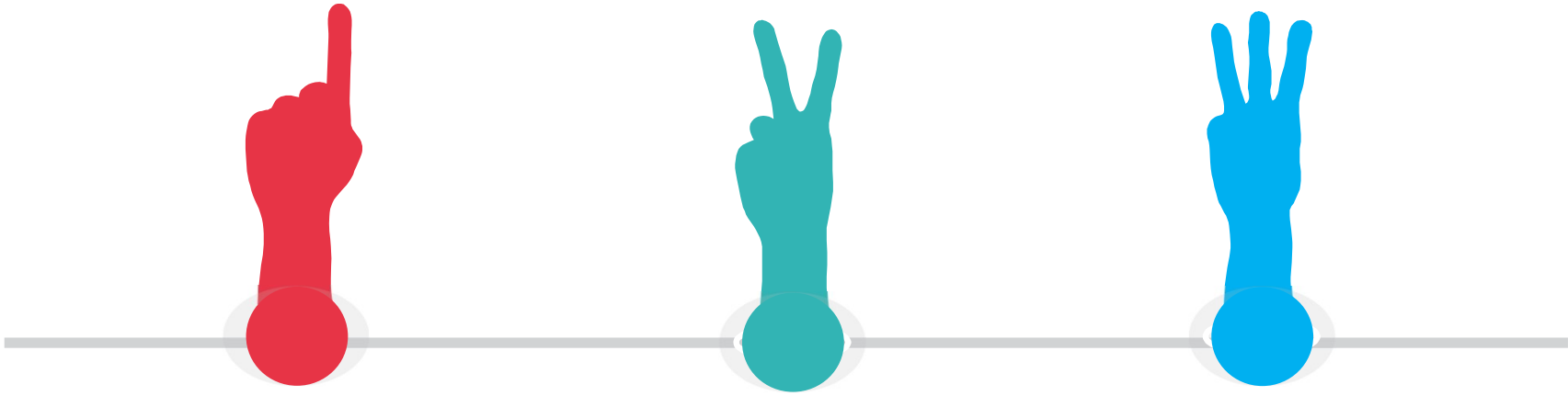
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Sources : Istya - CNOEC© - 2024

Les principales règles

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Une devise historique



Science **Conscience** **Indépendance**

Responsabilités de l'expert-comptable

- Responsabilité civile
 - Contractuelle
 - Quasi délictuelle
- Responsabilité pénale
- Responsabilité disciplinaire

Les principales règles de la profession

- Règles d'exercice professionnel
 - Fonctionnement des SEC
 - Participation financière
 - Mandats sociaux
 - Mandat implicite
 - Honoraires de succès
- Règles de comportement
 - Indépendance
 - Compétence
 - Obligation de conseil
 - Responsabilité
- Règles de travail
 - Acceptation et maintien de la mission
 - LAB
 - Lettre de mission
 - Programmation des travaux
 - Délégation et supervision
 - Documentation des travaux
 - Rapport
- Règles de communication

Les principales règles

Exercice professionnel

Fonctionnement des SEC

- Détention de capital
 - Pas de minimum
- Détention des droits de vote
 - Plus de 66,67 %
- Qualité d'expert-comptable
 - Gérant
 - Président du conseil d'administration
 - Président de la SAS
 - Membres du directoire
- Nombre de mandats dans les SEC
 - Aucune limite

Participation financière dans des sociétés non inscrites à l'OEC

- Autorisation sous conditions du RIOEC
 - Déclaration d'indépendance
 - Déclaration sur l'honneur que les participations financières ne font pas obstacle au principe d'indépendance
 - Transmission annuelle avec la déclaration de cotisations
 - Liste des participations financières (> 10 %)
 - Établissement d'une liste mise à jour en temps réel
 - Contrôle des participations financières
 - Contrôle de qualité
 - Contrôle « article 31 » (surveillance de la profession)
 - Sanctions
 - Demande de régularisation dans l'année
 - A défaut, sanctions disciplinaires

Mandats sociaux dans des sociétés non inscrites à l'OEC

- Autorisation sous conditions du RIOEC
 - Déclaration d'indépendance
 - Déclaration sur l'honneur que les mandats sociaux ne font pas obstacle au principe d'indépendance
 - Transmission annuelle avec la déclaration de cotisations
 - Liste des mandats sociaux
 - Établissement d'une liste mise à jour en temps réel
 - Contrôle des mandats sociaux
 - Contrôle de qualité
 - Contrôle « article 31 » (surveillance de la profession)
 - Sanctions
 - Demande de régularisation dans l'année
 - A défaut, sanctions disciplinaires

Mandat implicite

- L'EC peut agir pour le compte de ses clients auprès de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale, sans avoir à produire un document signé du client à chaque démarche
- Il faut cependant que le mandat d'agir pour le compte du client ait été matérialisé avec le client en préalable
- Attention
 - Le mandat doit être produit à l'administration pour l'accès au compte fiscal des particuliers
 - Exemple de mandat sur le site du CNO

Honoraires de succès

- La rémunération complémentaire ne peut constituer le seul mode de rémunération du professionnel, qui doit facturer également des honoraires de diligence
- Doivent figurer dans la lettre de mission ou un avenant, avant l'exercice de la mission
 - L'objectif fixé
 - Le montant ou le mode de calcul de la rémunération complémentaire
 - Le montant des honoraires « classiques » de diligence
- Exemple de clauses préparées par le CNO

Les principales règles

Comportement

Indépendance

- L'expert-comptable doit veiller à ce que les relations entretenues avec les clients ne le mettent jamais en situation de subir des pressions de leur part

- Il doit pouvoir exécuter sa mission objectivement en toute indépendance

- Il doit ainsi conserver son indépendance :
 - financière
 - personnelle
 - intellectuelle

Compétence

- Le respect du principe de compétence suppose une actualisation régulière des connaissances pour le professionnel et ses collaborateurs, qui passe par :
 - un plan de formation conforme au guide d'application
 - au moins 120 heures par période suivie de trois ans, à sa formation professionnelle permanente,
 - dont au moins 20 heures chaque année
 - une évaluation périodique de la compétence générale du cabinet
 - lors de l'acceptation d'une mission, une analyse préalable des compétences requises et des compétences disponibles

Zoom sur la spécialisation

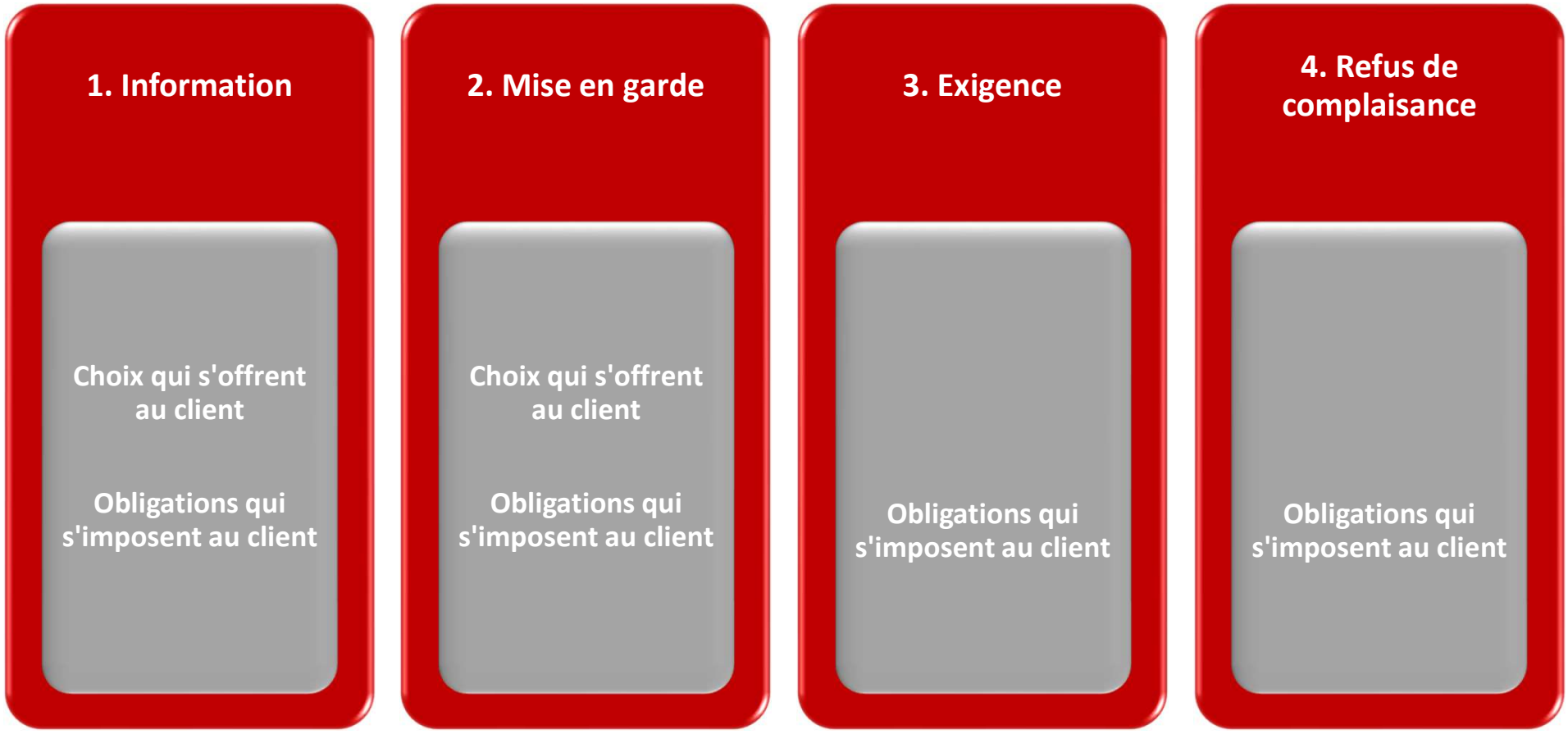
- Les experts-comptables peuvent mentionner des compétences techniques et/ou sectorielles
 - Formation préalable d'au minimum 120 h relative à la spécialité concernée, achevée dans un délai maximum de cinq ans précédant la mention de la compétence revendiquée
 - Si la formation est antérieure de plus de 5 ans, l'expert-comptable peut justifier avoir suivi, conçu ou dispensé, 40 h de formation sur 5 ans dans le domaine de compétence spécialisée revendiqué.
 - A défaut, l'expert-comptable dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de compétence spécialisée portant sur plusieurs missions représentant au moins 10 % de son activité professionnelle par an.

Secret professionnel

- Principes
 - Respecter le secret professionnel

- Mise en œuvre
 - Définir des politiques et concevoir des procédures pour garantir la confidentialité des informations
 - Identifier les informations

Obligation de conseil



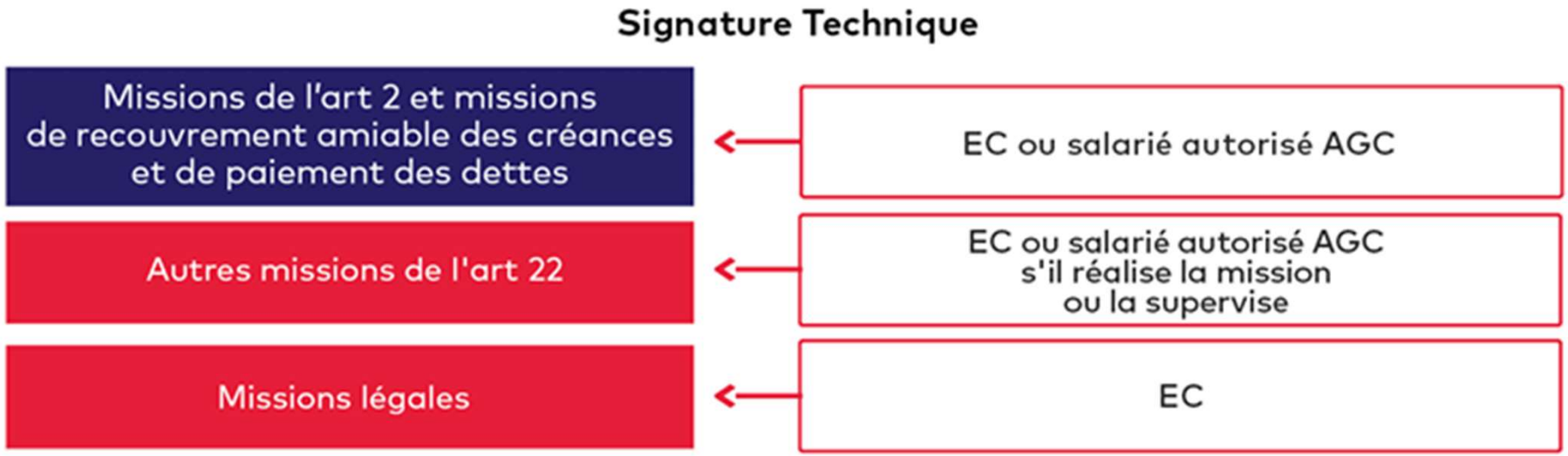
Les principales règles

Travail

Acceptation et maintien des missions

- Appréciation et faisabilité des missions nouvelles en regard de l'évaluation des risques, du respect du principe de prudence ainsi que des compétences et des moyens du cabinet
- Appréciation des changements susceptibles de mettre en cause l'indépendance du professionnel ou de l'exposer à des risques nouveaux
- Respect de la procédure prévue par le Code de déontologie en cas de remplacement d'un confrère.

Acceptation et maintien des missions



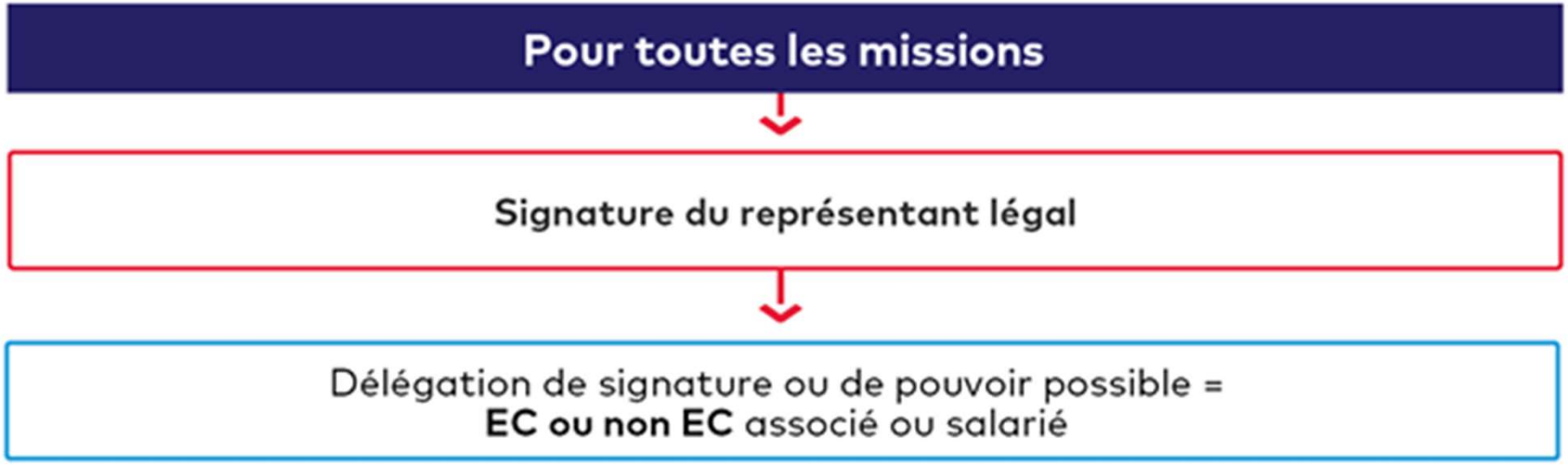
Lutte contre le blanchiment d'argent

- Les experts-comptables sont soumis à une obligation de déclaration auprès du Tracfin des opérations mettant en jeu des sommes dont ils savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent
 - du financement du terrorisme,
 - du crime organisé,
 - du trafic de stupéfiants,
 - de fraudes sur les aides communautaires
 - de blanchiment d'argent provenant de :
 - abus de biens sociaux,
 - abus de confiance,
 - escroquerie,
 - fraude fiscale
- Ils doivent ainsi être vigilant sur l'identité de leurs clients et sur les opérations qu'ils effectuent

Lettre de mission

- Elle définit les obligations contractuelles
- Elle fixe les honoraires
- Elle définit les responsabilités respectives du client et du professionnel
- Elle définit la nature des diligences a mettre en œuvre selon le référentiel normatif
- Elle indique les limites de la mission
- Elle est accompagnée des conditions générales et d'un tableau de répartition des obligations respectives du client et du professionnel qui permet d'assurer l'efficacité des interventions et respecter les délais prévus, en définissant :
 - Les intervenants [qui ?]
 - Le calendrier à respecter [quand ?]
 - La nature des travaux [quoi ?]
 - Les moyens à mettre en œuvre [comment ?]

Lettre de mission



Zoom sur les modalités de facturation

La mission comptable	80% de facturation au forfait 33% au temps passé
Le commissariat au compte	70% de facturation au forfait 35% au temps passé
La mission fiscale	54% de facturation au forfait 35% au temps passé 25% à la prestation/à l'acte
Les missions juridiques et sociales	Mode de facturation le plus répandu : à la prestation/à l'acte

Programmation des travaux

- Principes
 - Définir un programme de travail pour la réalisation des missions comprenant en particulier les points incontournables à traiter
- Mise en œuvre
 - Rédiger un programme de travail
 - Intégrer les particularités du client
 - Alerter sur des situations à risques
 - Utiliser des fiches « mission », des fiches « secteur »

Délégation/Supervision

- La délégation
 - Est un vecteur de formation des collaborateurs
 - N'est pas un transfert de responsabilité du professionnel vers ses collaborateurs
 - Ne peut pas être totale, l'expert-comptable conservant la maîtrise de certains travaux (acceptation ou refus de mission, signature de la lettre de mission, lettre de rupture, examen et signature des rapports et de toute autre attestation, déclaration de soupçon)

- La supervision
 - Permet de vérifier le travail délégué
 - Permet d'organiser le contrôle des travaux délégués

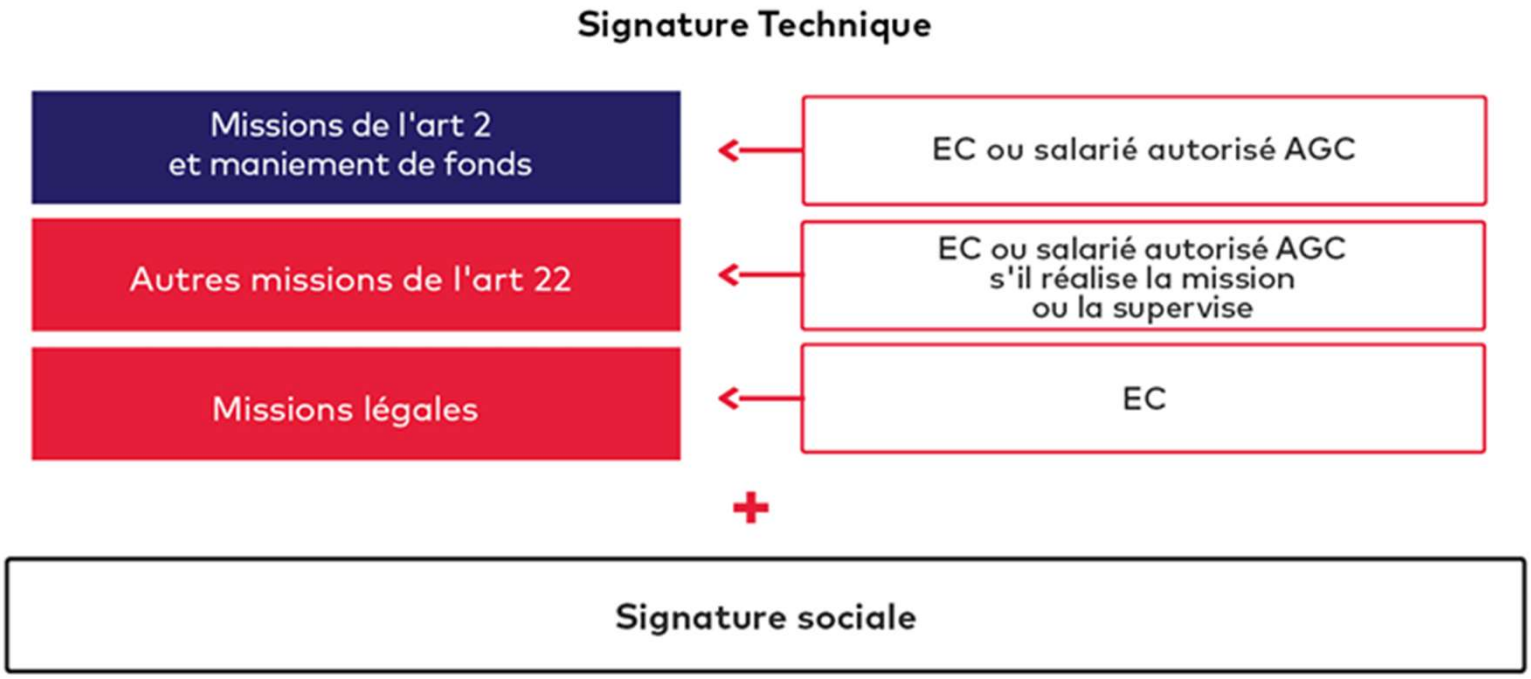
Documentation des travaux

- Obligation d'avoir des dossiers de travail
 - Ouverts au nom de chaque client
 - Qui regroupent l'ensemble des documents produits ou collectés
- Les dossiers de travail facilitent
 - Le déroulement de la mission
 - L'utilisation des notes de travail
- Ils constituent un élément clé dans l'organisation du travail en cabinet
- Ils peuvent prendre deux formes
 - Manuscrits
 - Informatisés

Rapport

- Aboutissement du triptyque lettre de mission, dossier de travail et rapport
- Officialisation du travail effectué et valorisation de la prestation
- Le rapport est écrit et signé par l'expert-comptable et peut prendre plusieurs formes selon la nature de la mission
 - Rapport ou compte rendu de fin de mission pour les missions sans assurance
 - Il circonscrit la responsabilité contractuelle
 - Seul le client en est destinataire
 - Attestation pour les missions d'assurance
 - Elle circonscrit la responsabilité contractuelle et quasi-délictuelle
 - Les tiers peuvent en avoir connaissance

Rapport


Signature Technique
Missions de l'art 2
et maniement de fonds
EC ou salarié autorisé AGC
Autres missions de l'art 22
EC ou salarié autorisé AGC
s'il réalise la mission
ou la supervise
Missions légales
EC
Signature sociale

Le savoir-faire : en résumé

Respect des normes professionnelles

Adopter les bonnes pratiques pour conduire les missions

La lettre de mission

- Définir clairement les obligations contractuelles

Les diligences, la documentation des travaux

- Réussir la délégation
- Superviser efficacement et vérifier avant la « livraison »
- Définir un programme de travail
- Documenter ses travaux

Le rapport, le compte-rendu de mission

- Rendre compte de la mission
- Formuler les mises en garde circonstanciées

Les principales règles

Communication

Communication: la règle

- Les actions de promotion ont pour objet de procurer au public qu'elles visent une information utile.
- Les experts-comptables ne peuvent proposer des services à des tiers n'en ayant pas fait la demande que dans des conditions compatibles avec les règles déontologiques et professionnelles d'exercice de leur profession.
- Les moyens auxquels il est recouru pour procéder à ces actions de promotion ou de démarchage sont mis en œuvre avec discrétion, de façon à ne pas porter atteinte à l'indépendance, à la dignité et à l'honneur de la profession, pas plus qu'aux règles du secret professionnel et à la loyauté envers les clients et les autres membres de la profession.
- Lorsqu'elles présentent leur activité professionnelle à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les experts-comptables ne doivent adopter aucune forme d'expression qui soit de nature à compromettre la dignité de leur fonction ou l'image de la profession.
- Ces modes de communication ainsi que tous autres ne sont admis qu'à condition que l'expression en soit décente et empreinte de retenue, que leur contenu ne comporte aucune inexactitude ni ne soit susceptible d'induire le public en erreur et qu'ils soient exempts de tout élément comparatif.

Communication : les formats

- Newsletter
- Formation
- Réunions d'information
- Extranet
- Livret d'accueil
- Publicité
- …

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION ET DE SON FONCTIONNEMENT

CFPC GRAND EST

L'ORGANISME DE FORMATION DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES GRAND EST ET DE LA CRCC EST

Notre objectif

Promouvoir et développer la formation continue auprès des cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Nos valeurs

Enthousiasme, Confiance, Respect

Nos engagements Qualité

Nous sommes certifiés QUALIOPI depuis décembre 2021

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

CFPC GRAND EST

Fusion des IRF

Création du CFPC Grand Est le 21 septembre 2021

3 sites: Strasbourg (siège social), Nancy et Reims

CFPC GRAND EST

LA GOUVERNANCE

- **Le CFPC GRAND EST est dirigé par un Conseil d'administration composé de 9 membres**

Catherine HANSSEN, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

Alexandre KRYLOFF, Président de la Commission Formation du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

Yvan JEANNERET, Trésorier du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

Daniel FRITSCH, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est

Romain MOZET, Délégué Formation de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est

Denis DEFER, Représentant ECF

Chloé MARQUES, Représentant IFEC

Arnaud SANTORO, Représentant CJEC

Audrey FROMHERTZ, Représentant ANECS

CFPC GRAND EST

UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE



Anne-Priscille PATOUT
Secrétaire Générale



Médéric HAEMMERLIN
Secrétaire Général
Adjoint

CFPC GRAND EST

UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE

Nancy



Angèle DOYOTTE

Reims



Marjorie HAULIN

Strasbourg



Sylvie JOBARD



Claudio COMERCI

CFPC GRAND EST

Le rôle du CFPC GRAND EST dans le cadre de la formation continue des experts-comptables et de leurs collaborateurs

- Le CFPC GRAND EST organise des formations à destination des experts-comptables et de leurs collaborateurs.
- Les thèmes des séminaires à destination des experts-comptables et de leurs collaborateurs sont choisis par la commission de formation professionnelle du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables.
- Les séminaires sont animés par des animateurs référencés par le CFPC (Centre de Formation de la Profession Comptable) et des animateurs régionaux sélectionnés selon leurs compétences techniques et pédagogiques, et leur expérience professionnelle.

CFPC GRAND EST

Le rôle du CFPC GRAND EST dans le cadre de la formation continue des commissaires aux comptes de la CRCC EST et de leurs collaborateurs

- Le CFPC GRAND EST organise des formations à destination des commissaires aux comptes et de leurs collaborateurs.
- Concernant les thèmes des formations à destination des commissaires aux comptes et de leurs collaborateurs, ils sont choisis par le délégué formation de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de l'Est.
- Les formations sont animées par les animateurs CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes).

CFPC GRAND EST

Le rôle du CFPC GRAND EST dans le cadre du stage d'expertise comptable

- L'Ordre mandate le CFPC GRAND EST pour organiser les formations obligatoires
- L'Ordre et le CFPC GRAND EST contrôlent conjointement les obligations de l'Expert-Comptable stagiaire

LES FORMATS DE FORMATION

- Présentiel
- Classe virtuelle
- E-Learning
- Inter
- Intra

QUELQUES CHIFFRES

FORMATIONS EC

- Nombre de jours - participants EC 2025 : 1574
- Nombre de sessions réalisées : 108
- Nombre moyen de participants par session : 10,8

FORMATIONS CAC

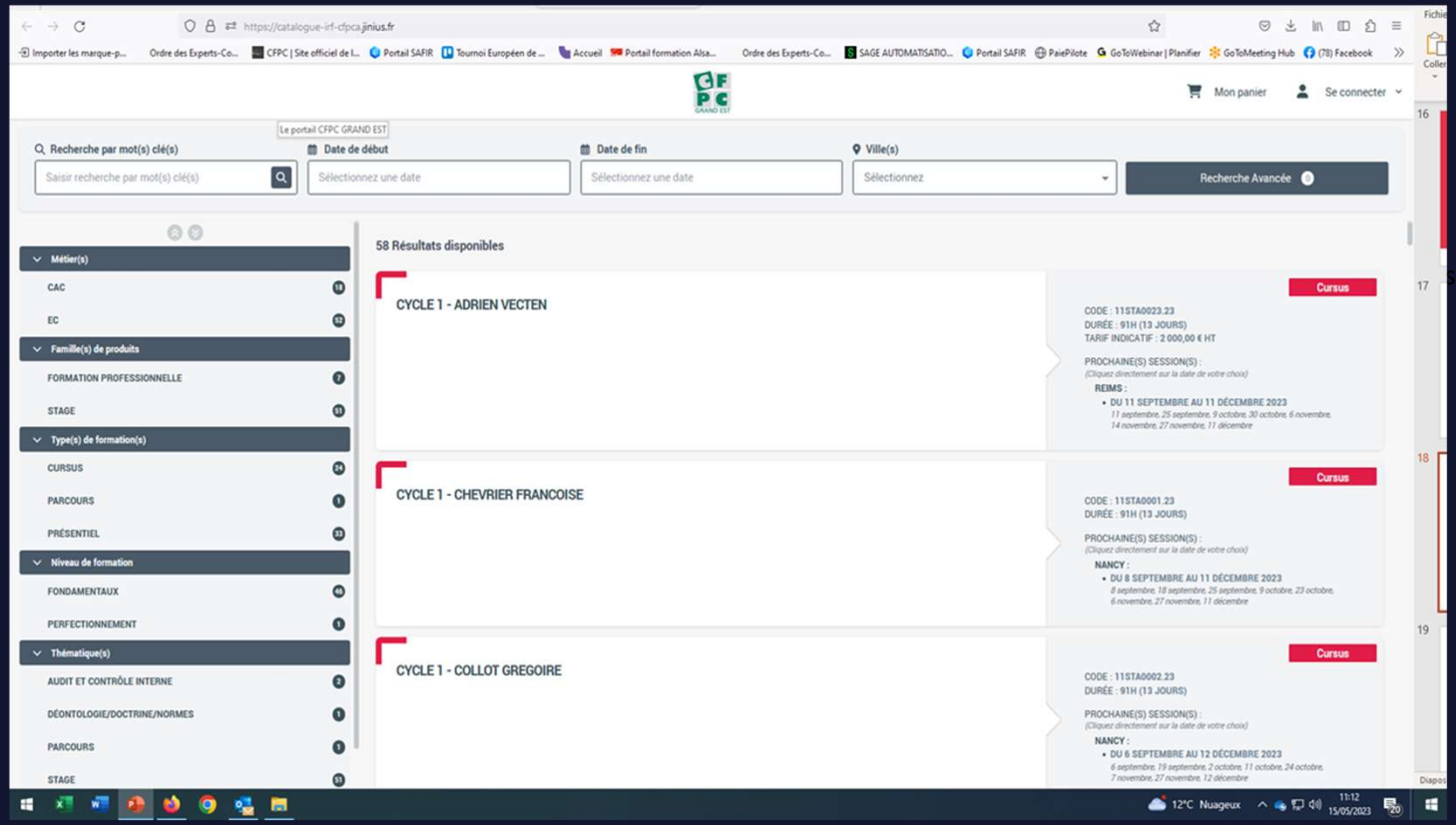
- Nombre de jours - participants CAC 2025 : 360
- Nombre de sessions réalisées : 35
- Nombre moyen de participants par session : 13,6

FORMATIONS EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES

- Nombre de jours - participants 2025 : 5506
- Nombre de sessions réalisées : 177
- Nombre de stagiaires formés : 487

LE PORTAIL JINIUS CFPC GRAND EST

Le portail d'inscription aux formations : https://catalogue-irf-cfpca.jinius.fr



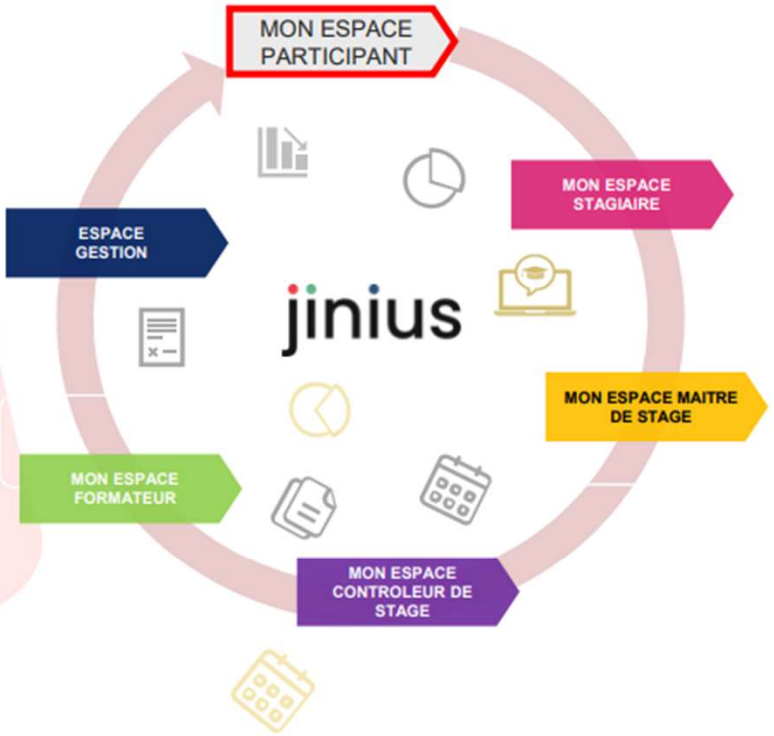


ESPACE PARTICIPANT JINIUS

2ème année: Se perfectionner, acquérir les savoir-faire et réflexes professionnels de base

jinius
jinius

- ***Une expérience client unifiée et simplifiée*** *pour toutes les formations pendant tout le parcours professionnel des participants*
- ***Des espaces dédiés*** *pour chaque profil d'acteur (participant, entreprise …) proposent d'accéder à toutes les informations utiles sur :*
 - *L'organisation des formations passées ou à venir*
 - *Les évaluations et les documents de suivi pédagogique (tests de validation des acquis, questionnaires de satisfaction, attestations,…)*
 - *La gestion des inscriptions (conventions, PIF, commandes, factures et règlements)*
- ***Un accès sécurisé***
 - *Via un compte utilisateur individuel et nominatif*
 - *L'attribution des habilitations dans l'espaces Gestion*
- *Une solution développée* ***en conformité avec le RGPD***



Mon espace Participant

Points de repère

jinius

jinius

- Espace participant
 - Catalogues
 - Je consulte les offres de formations
 - Tableau de bord
 - **je Consulte le récapitulatif des actions à réaliser:**
 - Les tests de positionnement à faire
 - Les tests de validation des acquis à faire
 - *Module e-learning à terminer / à débuter*
 - Mes formations
 - **Formations en cours / à venir**
 - Détail du programme de chaque formation
 - Test de positionnement
 - Convocation à consulter ou imprimer
 - Supports pédagogiques
 - Visualiser la fiche pédagogique
 - Accès aux formations en distanciel
 - **Formations passées**
 - Supports pédagogiques
 - Attestation
 - Questionnaire de satisfaction
 - Test de validation des acquis

Mon espace Participant

Tableau de bord

jinius

jinius

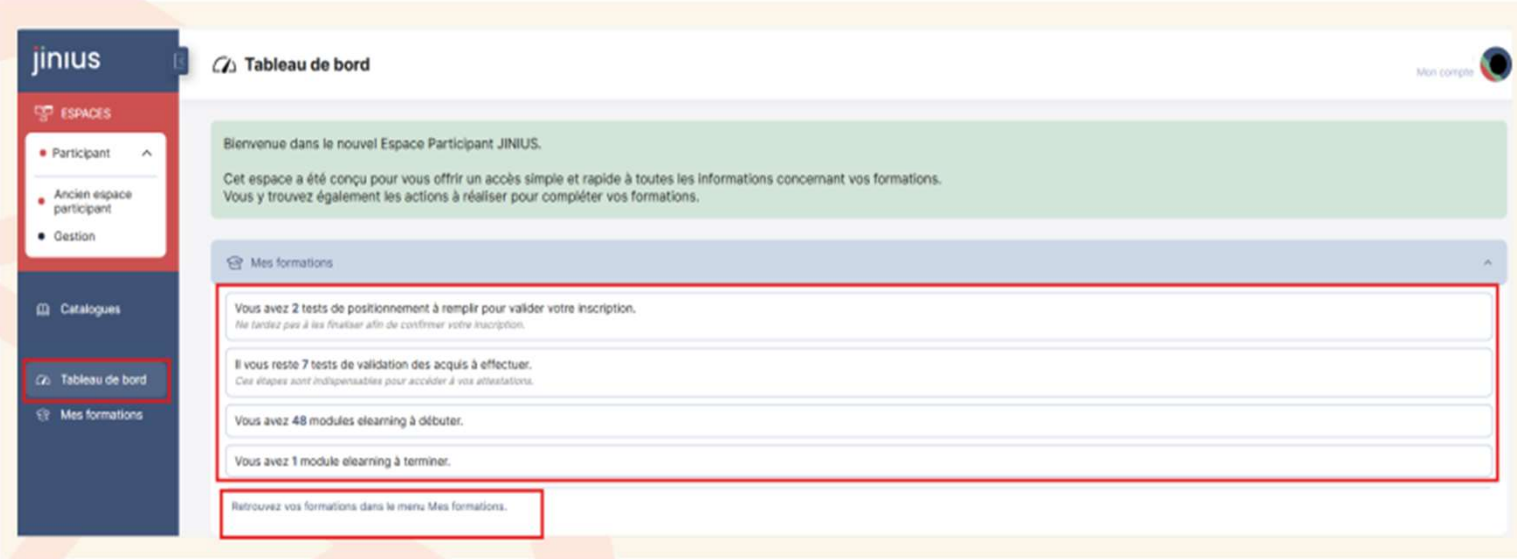
Dans Tableau de bord, vous trouvez vos actions de formation à réaliser à savoir:

1. *Le nombre de tests de positionnement à remplir pour valider votre inscription.*

2. *Le nombre de tests de validation des acquis des 10 derniers jours à effectuer .*

3. *Le nombre de modules e-learning à débuter.*

 Le nombre de module e-learning à terminer.



Pour accéder à rubrique « mes formations » Cliquez sur

Retrouvez vos formations dans le menu Formations.

Mon espace Participant

Formations en cours / à venir

jinius

Dans Formations en cours / à venir vous trouvez la liste des formations pour lesquelles vous êtes inscrit

1 *Un test de positionnement peut vous être demandé afin de pouvoir confirmer l'inscription*
Cliquez sur

T. Positionnement

Pour l'E-learning à réaliser,
Cliquez sur

E-learning à débuter
E-learning à terminer

2 *Les inscriptions restent au statut « en attente » tant que votre entité de formation n'a pas confirmé votre inscription*



Mon espace Participant

Détails formations en cours/à venir

jinius

Selon les modalités de formation, le détail de la formation en cours/à venir vous permet d'accéder aux informations et documents suivants:

1

La session

- *Lieu, dates et horaires, OF*

Synthèse

- *Statut de l'inscription, la présence, information sur les actions à réaliser*
- *Selon le cas, votre résultat au test de positionnement*

Documents

- *Convocation*

Supports pédagogiques

- *Support de formation(si mis à disposition)*

Détails du programme

- *Le détail des sessions*

2

Pour accéder au e-learning, cliquez sur



Pour accéder à la fiche pédagogique, Cliquez sur







Mon espace Participant

Formations passées

jinius

jinius

Dans Formations passées vous trouvez la liste des formations que vous avez terminé.

1

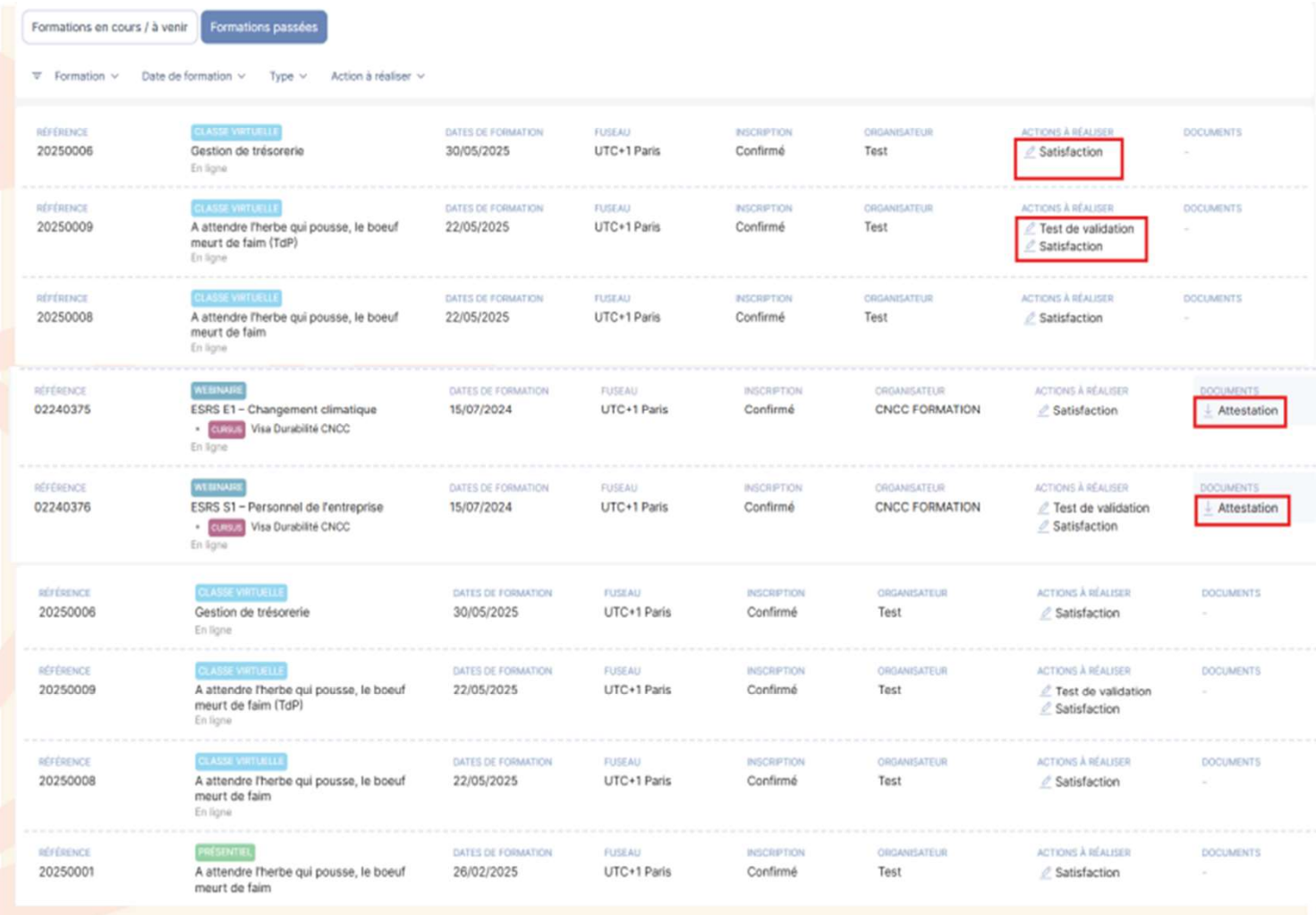
Actions à réaliser:

- *La satisfaction*
- *Le test de validation des acquis*

2

Document:

- *L'attestation*



Mon espace Participant

Détails formation passées avec action à réaliser

jinius

Après votre formation, vous pourrez trouver dans Formations passées:

1 *Les actions à réaliser:*

- *Le Test de validation des acquis (disponible pendant 10 jours)*
- *Le questionnaire de satisfaction à compléter*

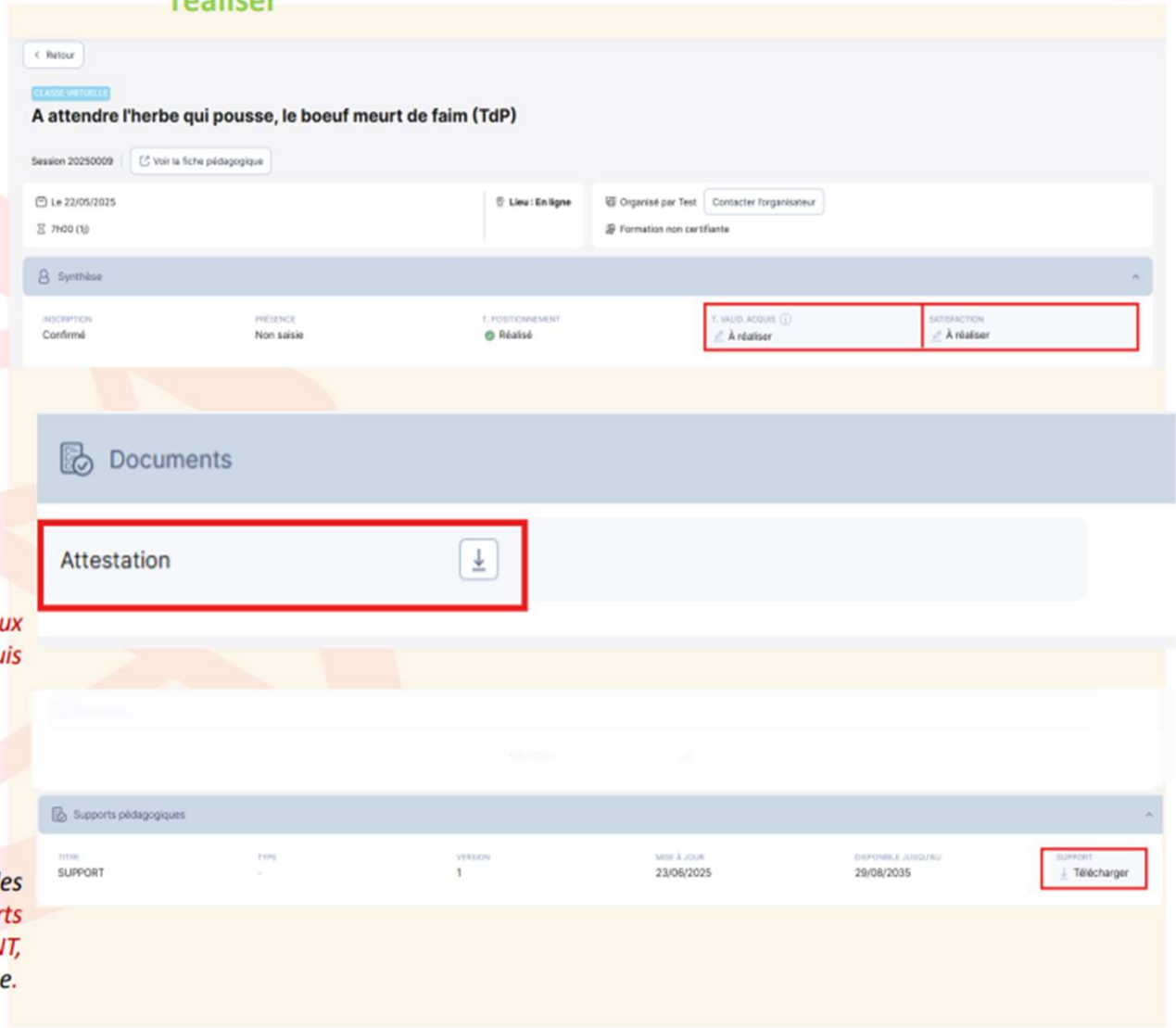
2 *Dans la rubrique « Documents » vous trouverez :*

- *Votre attestation de formation à télécharger*

⚠ *La mise à disposition de l'attestation peut être liée aux présences ou à la réalisation du test de validation des acquis*

3 *Les supports pédagogiques pour les participants et leurs éventuelles mises à jour*

⚠ *A noter qu'en fonction des types de formation et des règles définies par l'entité de formation, les supports pédagogiques peuvent être mis à disposition AVANT, PENDANT ou APRES la formation pour une période donnée.*

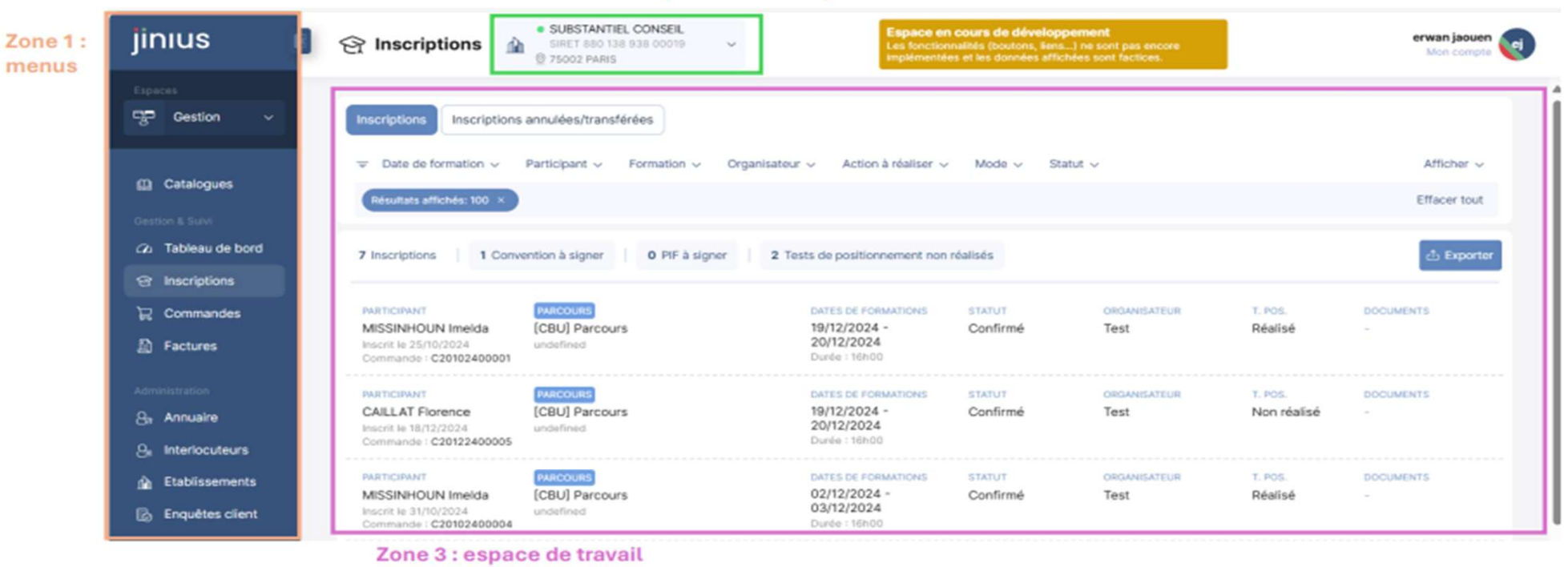


ESPACE GESTION JINIUS

2ème année: Se perfectionner, acquérir les savoir-faire et réflexes professionnels de base

Une navigation facilitée

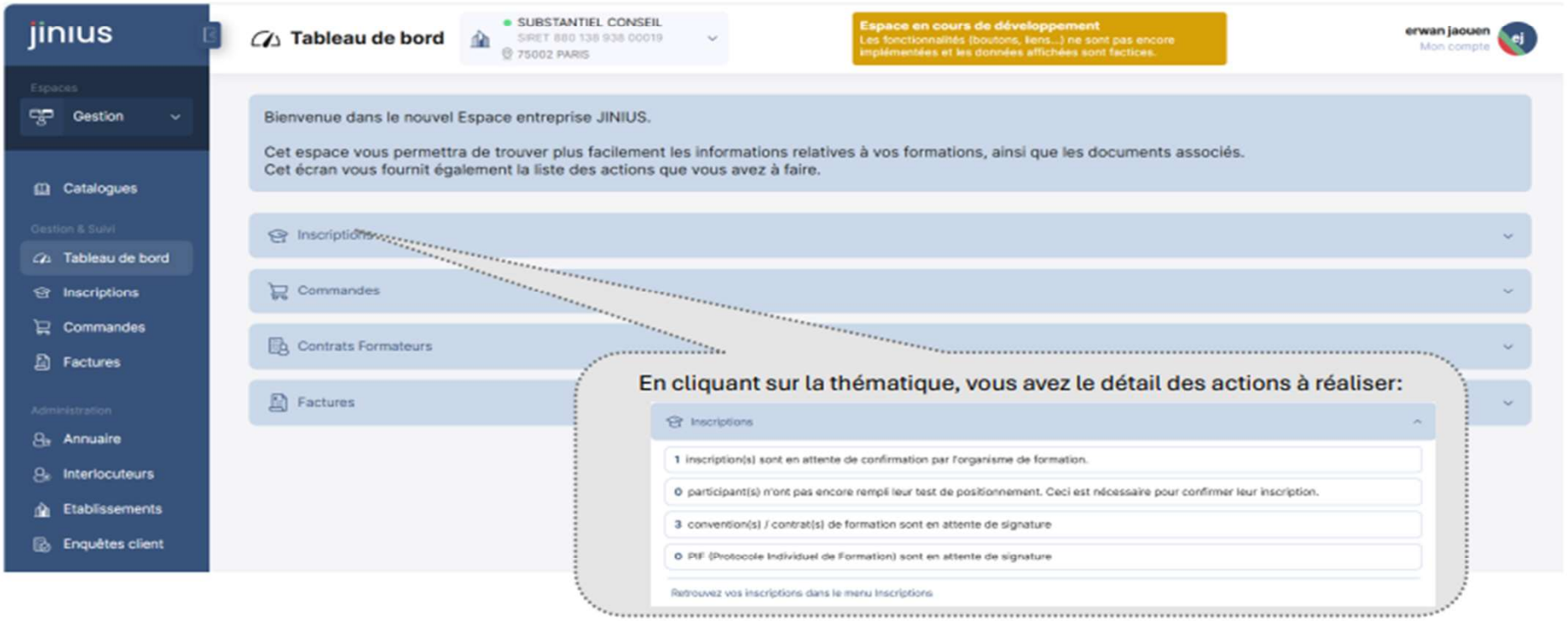
L'espace de gestion JINIUS a été pensé pour **vous offrir une meilleure expérience utilisateurs**. Les écrans ont été conçus, par grandes zones, pour faciliter la prise en main, le traitement des dossiers et le pilotage de votre plan de formation.



Cette nouvelle organisation de l'espace de gestion est plus claire et lisible, et **vous permet de gagner du temps dans la navigation** (accès aux catalogues, changement d'établissements, menus), **et la réalisation de vos tâches.**

Un gain dans le pilotage de vos actions

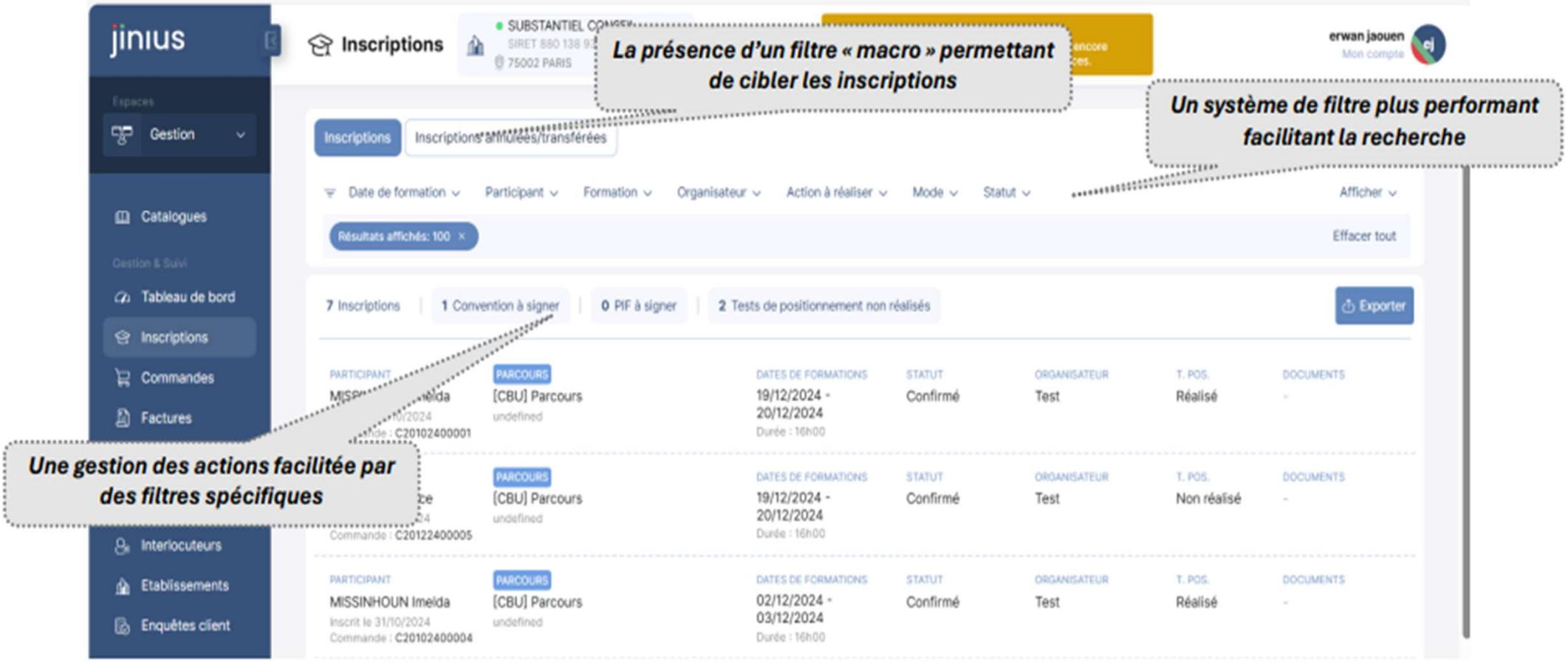
Lorsque vous vous connectez à votre espace de gestion, le tableau de bord de votre entreprise s'affiche regroupant l'ensemble des actions à mener.



Pour chaque type d'action figurant dans ce tableau de bord, **il vous est possible de cliquer sur la ligne qui vous redirige sur le menu correspondant** (Inscription, Commandes, Factures, Contrats formateurs) **qui vous affiche les lignes devant être traitées**.

Un suivi des inscriptions amélioré

La plateforme JINIUS a revu sa manière de suivre les formations afin de traiter plus rapidement les dossiers.



ESPACE GESTION JINIUS : SIGNATURE ELECTRONIQUE

- Vous pouvez désormais signer électroniquement vos conventions de formation

2ème année: Se perfectionner, acquérir les savoir-faire et réflexes professionnels de base

- L'ajout d'un signataire se fait depuis l'Espace Gestion (vous ou un autre interlocuteur entreprise)

- Le Guide d'utilisateur vous sera envoyé par email

Assistance support

Dédiée à l'utilisation de Jinius

jinius

jinius

Assistance à l'utilisation de Jinius

01 59 03 12 61

assistance@jinius.fr











Du lundi au vendredi de 9H à 18H hors jours fériés

FORMATIONS GRATUITES – Facturation électronique





CFPC GRAND EST

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Programme du 3 septembre

8h30	Accueil café
9h00	**Formation –** *Ne vendez plus du temps, vendez de la valeur !*
12h00	**Cocktail déjeunatoire** dans l'espace partenaires
13h30	**Ateliers CNOEC**
15h00	**Pause** dans l'espace partenaires
15h30	**Ateliers CNOEC**
17h00	Fin de la manifestation

ACCUEIL DES NOUVEAUX INSCRITS

Nancy – 2 septembre 2026

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national